



**SIST BTP FRANCHE-COMTE**

**Service Interentreprises de  
Santé au Travail du Bâtiment & des Travaux Publics**

**RAPPORT ANNUEL DU SERVICE**  
-  
**ANNEE 2020**

**Raison Sociale : Service Interentreprises Santé au Travail du BTP de Franche-Comté**

**Adresse : 3, Chemin Du Cerisier-25000 BESANCON Cedex**

**Adresse mail : [contact@sstbtp-besancon.fr](mailto:contact@sstbtp-besancon.fr)**

**Site internet : [www.sstbtp-besancon.fr](http://www.sstbtp-besancon.fr)**

**Compétences territoriales &  
Secteurs Territoriaux & Professionnels**

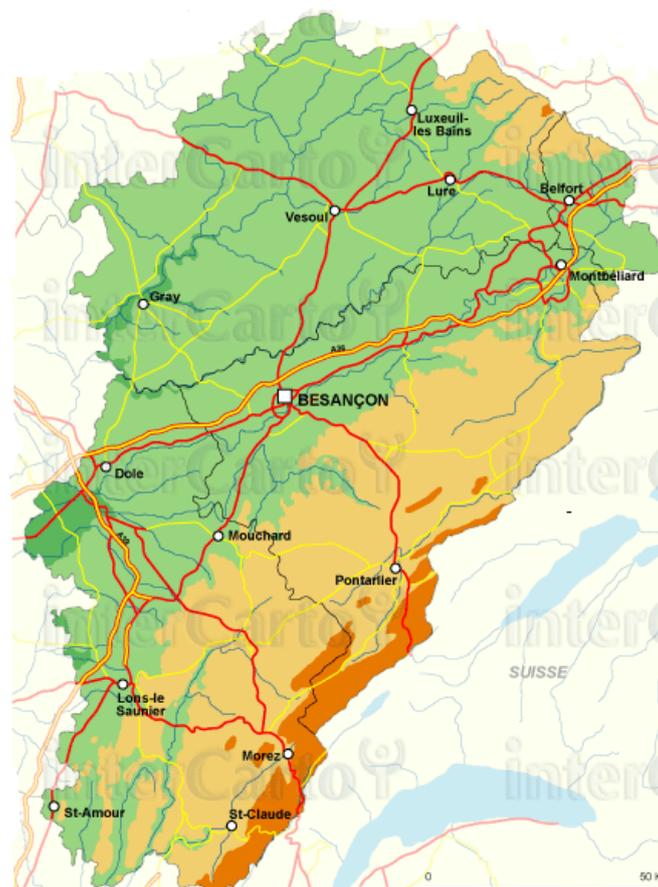
**1 Activités du Bâtiment et des Travaux Publics de Franche-Comté**

**2. Intérimaires du BTP, employés au sein d'agences spécifiques BTP en Franche-Comté,**

**3. Salariés travaillant en installations nucléaires de bases dont  
les entreprises sont situées en Franche-Comté.**

*Cf. Agréments du service*

### **Région de Franche-Comté**



## SOMMAIRE

- Présentation du service 2
- Sommaire 3
- Agréments du SST 7 à 8
- Répartition des secteurs médicaux  
& coordonnées des centres 11 à 13
- Composition du Conseil  
d'Administration & Commission de Contrôle 17 à 18
- Personnel par pôle 21
- Statistiques 25 à 33
- Bilan Pôle Prévention :  
*Suivi des actions – AMT réalisées*  
*Partenariat OPPBTP - Formations SST* 37 à 56
- Statistiques diverses 59 à 61
- Rapport financier 2020 65 à 72
- Supports d'information 75 à 78





# **AGREMENTS DU SIST BTP DE FC**





**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

**DECISION**

**portant renouvellement de l'agrément du Service Interentreprises de Santé au Travail BTP Franche-Comté et de son habilitation pour le suivi des travailleurs intervenant en I.N.B.,**

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté,

**Vu** la demande présentée par Monsieur Patrick JEANROY, Président du Service Interentreprises de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de Franche-Comté sis 3 Chemin du Cerisier – B.P. 1963 – 25020 BESANCON CEDEX, en date du 11 Décembre 2017 visant le renouvellement de l'agrément de ce service,

**Vu** les articles L. 4621-1 et suivants du code du travail relatifs aux missions et organisations des services de santé au travail,

**Vu** les articles D. 4622-1 et suivants du code du travail,

**Vu** l'article D. 4622-48 du code du travail relatif à la procédure d'agrément par la Direccte,

**Vu** les dispositions de l'arrêté du 02 mai 2012 relatif à la composition des dossiers de demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément des services de santé au travail,

**Considérant** que le présent agrément a pour objet de fixer le cadre dans lequel le service de santé au travail est autorisé à intervenir pour mener ses missions et permettre aux employeurs de répondre à leurs obligations en matière de suivi de la santé de leurs salariés. Il garantit la qualité des prestations offertes, notamment vis-à-vis des entreprises adhérentes, et leur conformité avec les exigences réglementaires ainsi que les conditions de mises en œuvre des politiques publiques en santé et sécurité au travail,

**Considérant** l'agrément préalable du service de santé au travail en date du 12 mars 2013,

**Considérant** que ce service de santé au travail interentreprises est à compétence professionnelle restreinte aux entreprises du BTP et sur les secteurs du Doubs, de Haute Saône, du Jura et du Nord Franche Comté,

**Considérant** que le service interentreprises de santé au travail doit remplir les missions définies aux articles L. 4622-1 et suivants du Code du travail,

**Considérant** que l'organisation et la gestion du service de santé au travail sont placées sous la surveillance des organes définis par l'article L. 4622-12 du Code du travail,

**Considérant** qu'aux termes des articles L. 4622-3 et L. 4622-4 du Code du travail, le médecin du travail accomplit ses missions de prévention en toute indépendance,

**Considérant** le projet de service pluriannuel établi en vertu de l'article L. 4622-14 du Code du travail, pour la période 2017/2022,

**Considérant** le CPOM signé entre la Direccte, la CARSAT et des services de santé au travail du BTP Franche Comté, conformément à l'article L. 4622-10 du code du travail,

**Considérant** que le présent acte s'inscrit dans le cadre de la politique régionale d'agrément de Bourgogne Franche Comté et s'articule avec la démarche de contractualisation finalisée par la conclusion du CPOM, et le projet pluriannuel de services,

**Considérant** l'avis de la Commission de Contrôle en date du 01 décembre 2017,

**Considérant** les avis favorables, formulés par les médecins du travail de ce service en novembre 2017,

**Considérant** l'avis favorable émis par le Médecin Inspecteur du Travail en date du 09 avril 2018,

## D E C I D E

**Article 1 :** Le Service Interentreprises de Santé au Travail BTP Franche-Comté est agréé pour une durée de 5 ans, à compter du 10 Avril 2018.  
Il est également agréé pour la surveillance médicale des salariés des entreprises de travail temporaire.

**Article 2 :** L'habilitation pour le suivi des travailleurs intervenant en INB est renouvelée pour la même période.

**Article 3 :** Le chef d'établissement adressera, chaque année avant le 31 mai à la Direccte, le rapport annuel relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière du service de santé au travail ainsi que les rapports annuels établis par les Médecins du Travail du service.

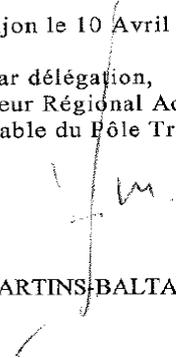
**Article 4 :** Toute modification apportée à l'organisation et au fonctionnement du service de santé au travail fera l'objet d'une information, dans le délai d'un mois, à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté (D.I.R.E.C.C.T.E.).

**Article 5 :** Le présent agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait si des infractions aux dispositions susvisées du code du travail sont constatées.

**Article 6 :** Le Médecin Inspecteur du Travail ainsi que le chef du pôle Travail de la Direccte de Bourgogne Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Fait à Dijon le 10 Avril 2018

Par délégation,  
le Directeur Régional Adjoint  
Responsable du Pôle Travail

  
G. MARTINS-BALTAR

*Cette décision peut faire l'objet :*

- d'un recours hiérarchique : auprès du Ministre du travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social - Direction Générale du Travail- Bureau C T 2- 39-43, quai André Citroën-75902 PARIS 07 SP

- d'un recours contentieux : auprès du Président du Tribunal Administratif- 30, rue Charles Nodier - 25044 BESANCON CEDEX 3



# SECTEURS MEDICAUX



## Secteurs Géographiques du SIST BTP – Médecin correspondant

- secteurs Administratifs
- secteurs Médicaux
- secteur médical travailleurs intérimaires

Définition des Secteurs Géographiques	Nom du Médecin	H/mois Proratisées sur l'année <b>VALEUR AU 31/12/20</b>	ETC Au 01/01/2021	
▪ Secteur de BESANÇON –GRAY	Dr Mathieux	136.50	<b>136.50</b>	<b>0.90</b>
▪ Secteur de BESANÇON – ARC ET SENANS et CHAMPAGNOLE	Dr Chevrier	75.84	<b>75.84</b>	<b>0.50</b>
▪ Secteur de BESANÇON - AMANCEY	Dr Moussata	121.34	<b>121.34</b>	<b>0.80</b>
▪ Secteur de BESANÇON – MORTEAU	Dr Garnache	136.50	<b>136.50</b>	<b>0.90</b>
▪ Secteur de MONTBÉLIARD - MAICHE	Dr Caetano	151.67	<b>151.67</b>	<b>1</b>
▪ Secteur de BELFORT	Dr Manet	136.50	<b>136.50</b>	<b>0.90</b>
▪ Secteur de MONTBELIARD – LURE – BAUME LES DAMES	Dr Cabasset	151.67	<b>151.67</b>	<b>1</b>
▪ Secteur de DOLE – JURA-NORD – POLIGNY	Dr Gauthier	151.67	<b>151.67</b>	<b>1</b>
▪ Secteur de LONS LE SAUNIER - JURA SUD – ST CLAUDE – ORGELET – MOREZ – ST AMOUR	Dr Duss	136.50	<b>136.50</b>	<b>0.90</b>
▪ Secteur de VESOUL – JUSSEY	Dr Bouveresse	91.00	<b>91.00</b>	<b>0.60</b>
▪ Secteur de PONTARLIER - PLATEAU DE VALDAHON – BESANCON	Dr Simon	151.67	<b>142.57</b>	<b>0.94</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>1440,86</b>	<b>1431,76</b>	<b>9,44</b>

## 11 Centres Fixes

- Besançon : 3 Chemin du Cerisier
- Baume-les dames : 3 Avenue du Verdun
- Pontarlier : Rue Edgar Faure
- Belfort : 3, Rue Albert Camus
- Dole : 44 B, Boulevard Wilson
- Lons : 350 Rue Désirée Monnier
- Poligny : 9 rue de la Faïencerie
- Montbéliard : 9 Rue Gaston Prétot
- Vesoul : 40 Rue Gérome
- Lure : 13 Rue des Fincelles
- Gray : Chemin Clément Ader Zac Gray Est

**Des locaux d'appoint** loués par le SST :

### Dans le DOUBS

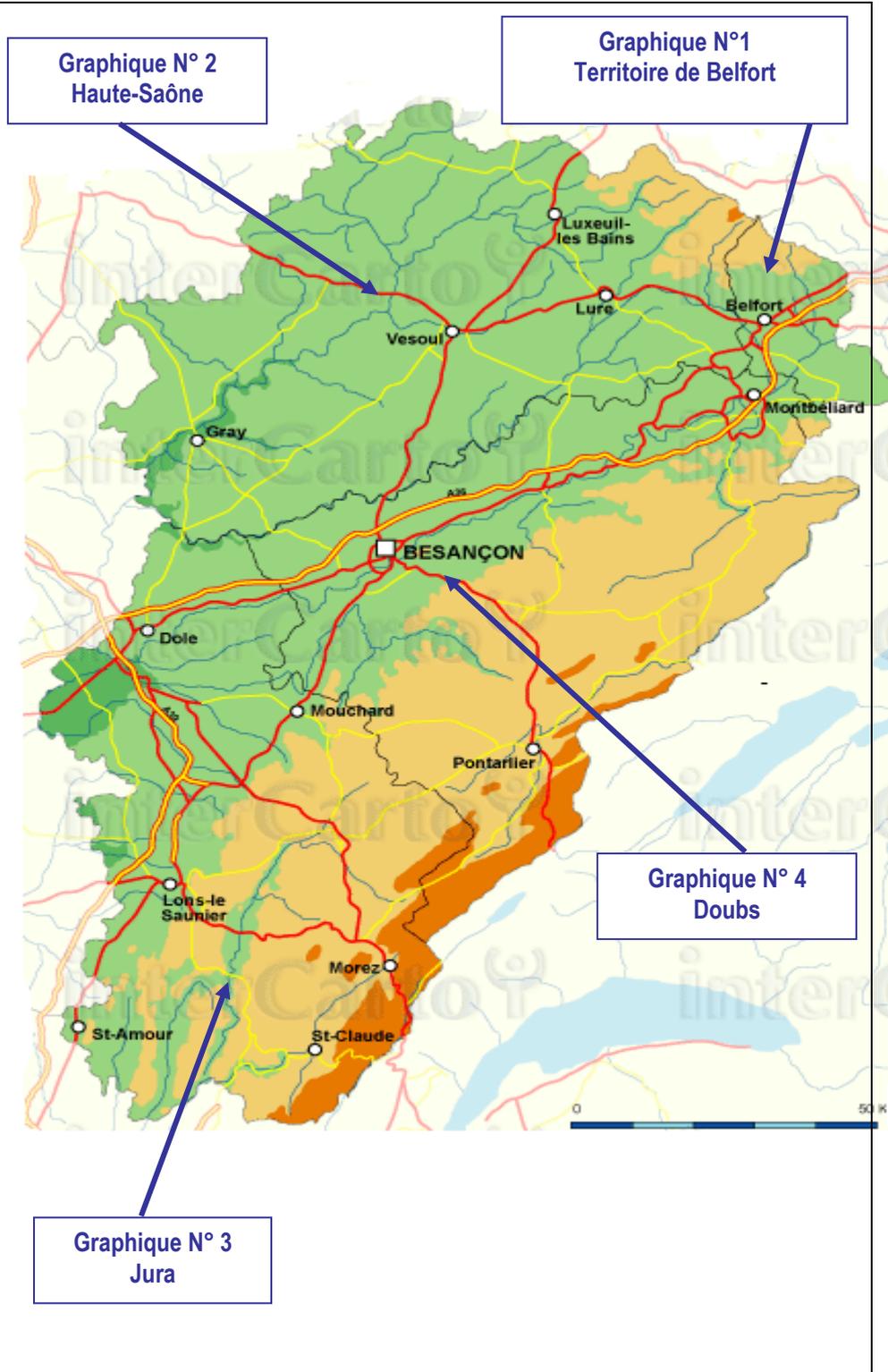
AMANCEY - ARC & SENANS –  
VALDAHON – MAICHE - MORTEAU

### Dans le JURA

ARINTHOD - CLAIRVAUX les LACS  
- MOREZ - SAINT CLAUDE - SAINT  
AMOUR – ORGELET

### En HAUTE-SAONE

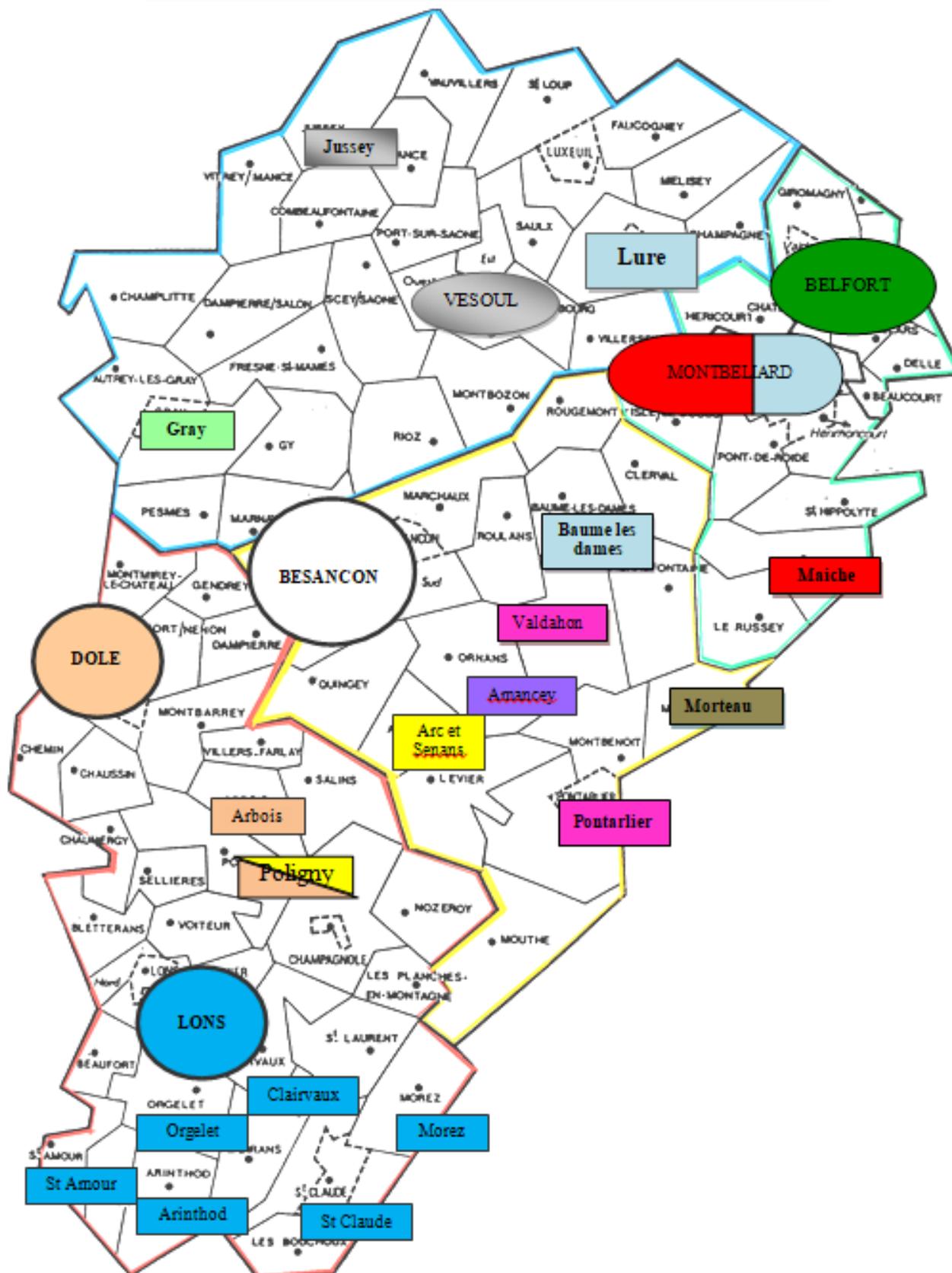
JUSSEY



### Agencement et matériel :

Les centres médicaux comprennent : **1** Bureau pour le médecin, **1** bureau pour l'assistante médicale, **1** Bureau pour l'IST, **1** Bureau pour l'IPRP si besoin, **1** laboratoire, **1** Salle d'attente et une salle d'examen complémentaires. Chacun de ces centres est équipé du mobilier nécessaire et de divers appareils tels que visiotest, ergovision, audiomètre, spiromètre, sonomètre, glucomètre, cholestéromètre, etc .....

# REPARTITION DES CENTRES AU 01/01/2021



M. MOUSSATA	N. DUSS	S. MATHIEUX	M. CHEVRIER	L. GAUTHIER
A. CAETANO	I. GARNACHE	H. SIMON	C. MANET	MC BOUVERESSE
				F. CABASSET





# **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION DE CONTROLE**



## Composition du Conseil d'Administration du service au 1<sup>er</sup> janvier 2021

MEMBRES EMPLOYEURS	MEMBRES SALARIÉS
<b>2 Membres désignés par la Fédération Régionale Bâtiment</b>	<b>SYNDICAT CFDT</b>
Monsieur WAWRZYNIACK Michel Monsieur VIPREY Dominique	Monsieur SUTTER Thierry Monsieur GHEDDAR Youssef Madame / Monsieur .....
<b>3 Membres désignés par la Fédération Régionale des TP</b>	<b>SYNDICAT C.G.T.</b>
Monsieur MOREAU Pierre Monsieur MARCONNOT Claude Monsieur LACOSTE Bruno	Monsieur PICARDAT Ludovic Monsieur HINGER François Madame / Monsieur .....
<b>2 Membres désignés par la Fédération Départementale BTP 25</b>	<b>SYNDICAT FO</b>
Madame Corinne DESEILLE Madame VUILLEMEY Jocelyne	Madame / Monsieur .....
<b>2 Membres désignés par la Fédération Départementale BTP 39</b>	<b>SYNDICAT CFE-CGC BTP</b>
Madame VUILLERMOT Chantal Monsieur FAHY Patrick	Madame / Monsieur .....
<b>2 Membres désignés par la Fédération Départementale BTP 70</b>	
Monsieur JEANROY Patrick Monsieur BRISARD Nicolas	
<b>2 Membres désignés par la Fédération Départementale BTP 90</b>	
Monsieur DE STEFANO Pierre Monsieur MOREL Nicolas	
<b>2 Membres désignés par la CAPEB</b>	
Madame MORGADINHO Manuela Monsieur CRETIN Daniel	

## Composition de la Commission du Contrôle du service au 1<sup>er</sup> janvier 2021

MEMBRES EMPLOYEURS	MEMBRES SALARIÉS
<b>1 Membre désigné par la Fédération Régionale des TP</b>	<b>SYNDICAT CFDT</b>
Monsieur MOREAU Pierre	Monsieur MOYNE Michel
<b>1 Membre désigné par la Fédération Départementale BTP 25</b>	Monsieur VINCENT Martial
Madame Corinne DESEILLE	Madame / Monsieur .....
<b>1 Membre désigné par la Fédération Départementale BTP 39</b>	<b>SYNDICAT C.G.T.</b>
Madame VUILLERMOT Chantal	Monsieur PICARDAT Ludovic
<b>1 Membre désigné par la Fédération Départementale BTP 70</b>	Monsieur HINGER François
Monsieur JEANROY Patrick	Madame / Monsieur .....
<b>1 Membre désigné par la CAPEB</b>	<b>SYNDICAT FO</b>
Madame MORGADINHO Manuela	Madame / Monsieur .....
	<b>SYNDICAT CFE-CGC BTP</b>
	Madame / Monsieur .....

**Participants à la commission :** Docteur Michel CHEVRIER (suppléant Isabelle GARNACHE) pour le secteur BESANCON, Docteur Nicolas DUSS pour le secteur JURA, Docteur Caroline MANET (suppléant Albert CAETANO) pour le secteur NORD FRANCHE-COMTE, Docteur Marie-Christine BOUVERESSE (suppléant Sophie MATHIEUX) pour le secteur HAUTE-SAONE et le Directeur : Christian DROUHARD



# **PERSONNEL PAR POLE**



**PERSONNEL EN POSTE au 31/12/2020**  
**Horaire théorique prévu au contrat de travail – hors remplacement**

**PÔLE MEDICAL & POLE PREVENTION :**

✓ Nbre de médecins à temps complet <i>Dr Gauthier – Dr Caetano – Dr Simon – Dr Cabasset</i>	4	Soit 606.68 heures par mois
✓ Nbre de médecins à temps partiel	7	Soit 834.18 heures par mois
<b>TOTAL - Année 2020</b>	<b>11</b>	<b>Soit 1440.86 heures par mois</b>

➤ Infirmière en Santé en Travail	1	Soit 121.34 heures par mois
➤ Auxiliaires médicales dont 4 à temps complet <i>Dont 1 assistante avec 0.10 d'un ETC pour missions informatiques</i>	11	Soit 1456.03 par mois
➤ Consultants (es) en prévention dont 1 Responsable Prévention	3	Soit 455.01 heures par mois
➤ Secrétaire administrative de prévention	1	Soit 75.84 heures par mois
<b>TOTAL – Année 2020</b>	<b>16</b>	<b>Soit 2108.22 heures par mois</b>

**PÔLE ADMINISTRATIF**

✓ Directeur	1	151.67
✓ Assistante de Direction	1	151.67
✓ Responsable Comptable	1	(en arrêt maladie)
✓ Assistante Administrative & Comptable	1	121.34

**AUTRES PERSONNELS**

✓ Personnel d'entretien à temps partiel	2	130 heures par mois
---	---	---------------------





# **STATISTIQUES ADMINISTRATIVES (hors chantier)**

## **1. Entreprises du BTP uniquement**

**Répartition des entreprises adhérentes au  
31/12/2020 (en fonction de leur taille et de leur  
effectif)**



## ENTREPRISES DU BTP du Territoire de Belfort

3 Rue Albert Camus  
Zac de la Justice  
90000 BELFORT

### Personnel rattaché au centre de Belfort :

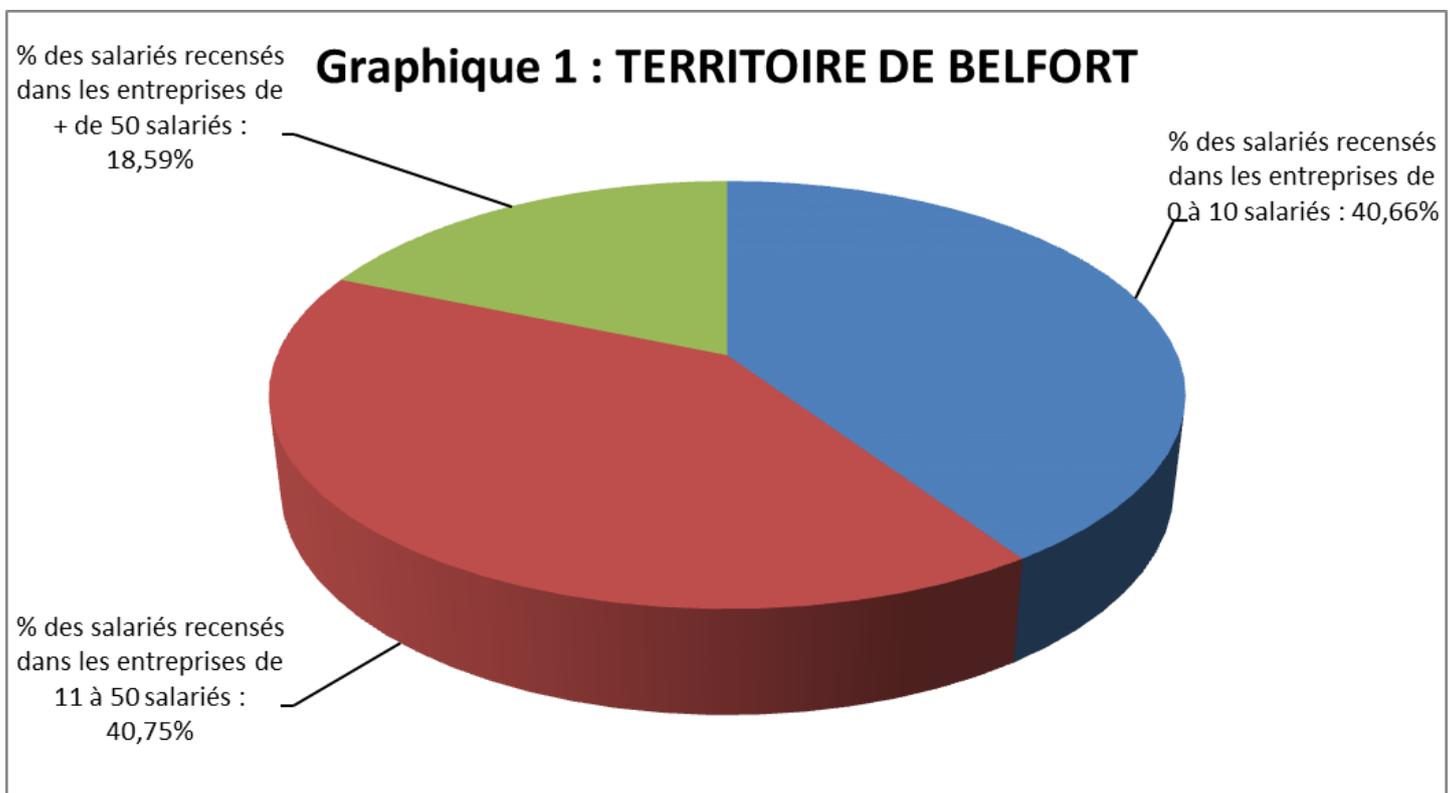
- Médecin : Caroline MANET
- Assistante Médicale : Nathalie ANNEBI
- Infirmière (IST) : Isabelle CORDIER
- Assistante Médicale : Valérie PETITJEAN
- IPRP : David MILLEROT



### Données Administratives :

Années	2020	2019	Années	2020	2019	% de l'effectif salarié 2020
<b>Nombre total d'entreprises adhérentes</b>	<b>329</b>	342	Représentant en nombre de salariés	<b>2189</b>	2377	
- Ayant au plus 10 salariés	<b>275</b>	282	Représentant en nombre de salariés	<b>890</b>	908	40,66%
- Ayant de 11 à 50 salariés	<b>49</b>	55	Représentant en nombre de salariés	<b>892</b>	1053	40,75%
- Ayant plus de 50 salariés	<b>5</b>	5	Représentant en nombre de salariés	<b>407</b>	416	18,59%

### GRAPHIQUE 1 :



**ENTREPRISES DU BTP de Haute-Saône  
CENTRE DE RATTACHEMENT**

**Centre de Vesoul :** 40 rue Gerome – 70000 VESOUL

Personnel médical rattaché au centre de Vesoul :  
Docteur Marie-Christine BOUVERESSE – AS : M-Odile BORDOT  
IPRP : David MILLEROT

**Centre de Lure :** 13 rue des Fincelles – 70200 LURE

Personnel médical rattaché au centre de Lure :  
Docteur Fabrice CABASSET – AS : M-Odile BORDOT  
IPRP : David MILLEROT

**Centre de Gray :** ZAC Gray Sud – 70100 GRAY

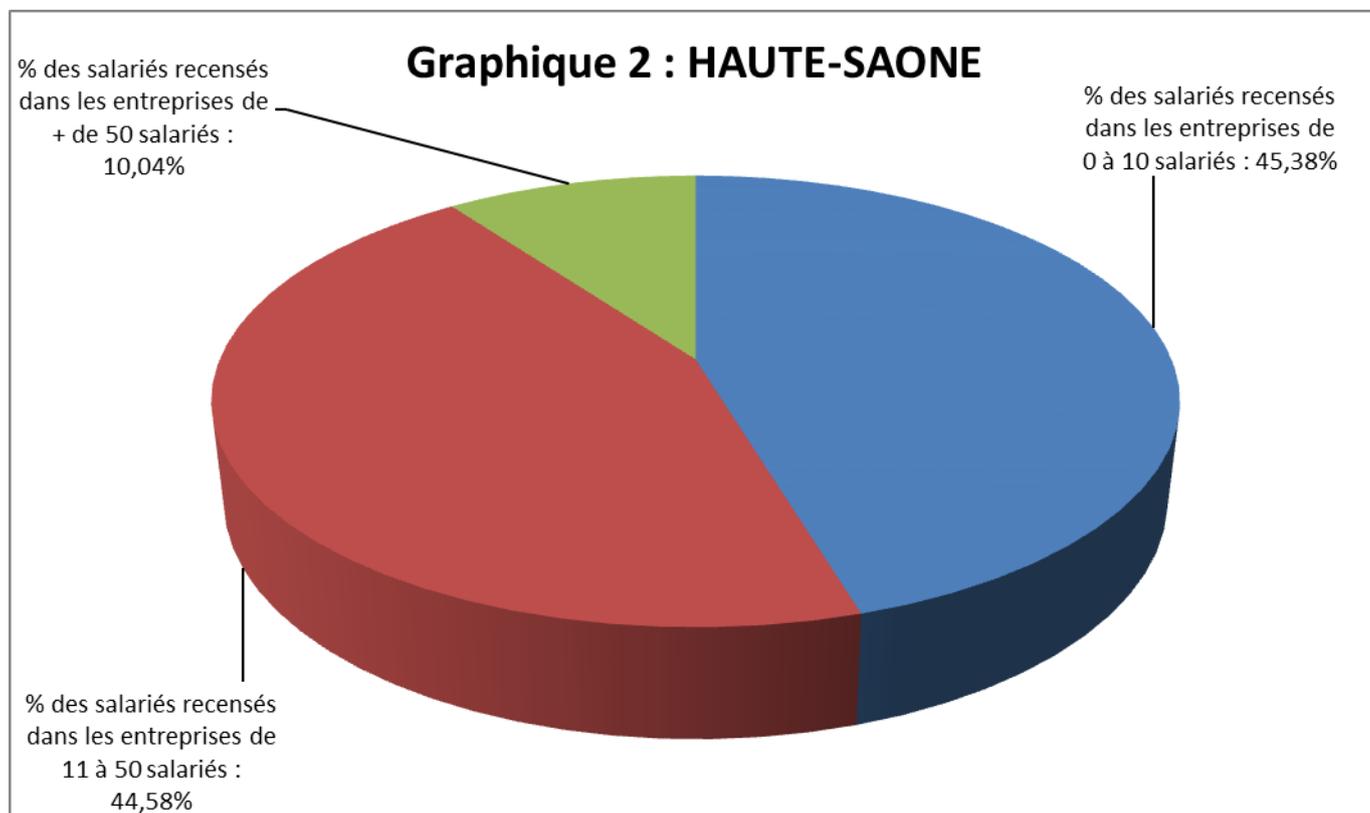
Personnel médical rattaché au centre de Gray :  
Docteur Sophie MATHIEUX – AS : Anne-Sophie POBELLE  
IPRP : Sylvie THIEBAUD



**Données Administratives :**

Années	2020	2019	Années	2020	2019	% de l'effectif salarié 2020
<b>Nombre total d'entreprises adhérentes</b>	<b>557</b>	559	Représentant en nombre de salariés	<b>3347</b>	3305	
- Ayant au plus 10 salariés	<b>476</b>	478	Représentant en nombre de salariés	<b>1519</b>	1521	45,38%
- Ayant de 11 à 50 salariés	<b>76</b>	77	Représentant en nombre de salariés	<b>1492</b>	1502	44,58%
- Ayant plus de 50 salariés	<b>5</b>	4	Représentant en nombre de salariés	<b>336</b>	282	10,04%

**GRAPHIQUE 2 :**



**ENTREPRISES DU BTP du Jura  
CENTRES DE RATTACHEMENT**

44B, Boulevard  
Wilson  
39100 DOLE

350 Rue Désiré  
Monnier  
39000 LONS LE  
SAUNIER

9 rue de la  
Faïencerie  
39800 POLIGNY

Personnel rattaché  
au centre :

Personnel rattaché  
au centre :

Personnel rattaché  
au centre :

Médecin :  
Luc GAUTHIER

Médecin :  
Nicolas DUSS

Médecin :  
Michel CHEVRIER /  
Luc GAUTHIER

Assistante Médicale :  
Isabelle GIROD

Assistante  
Médicale : Régine  
CORNU

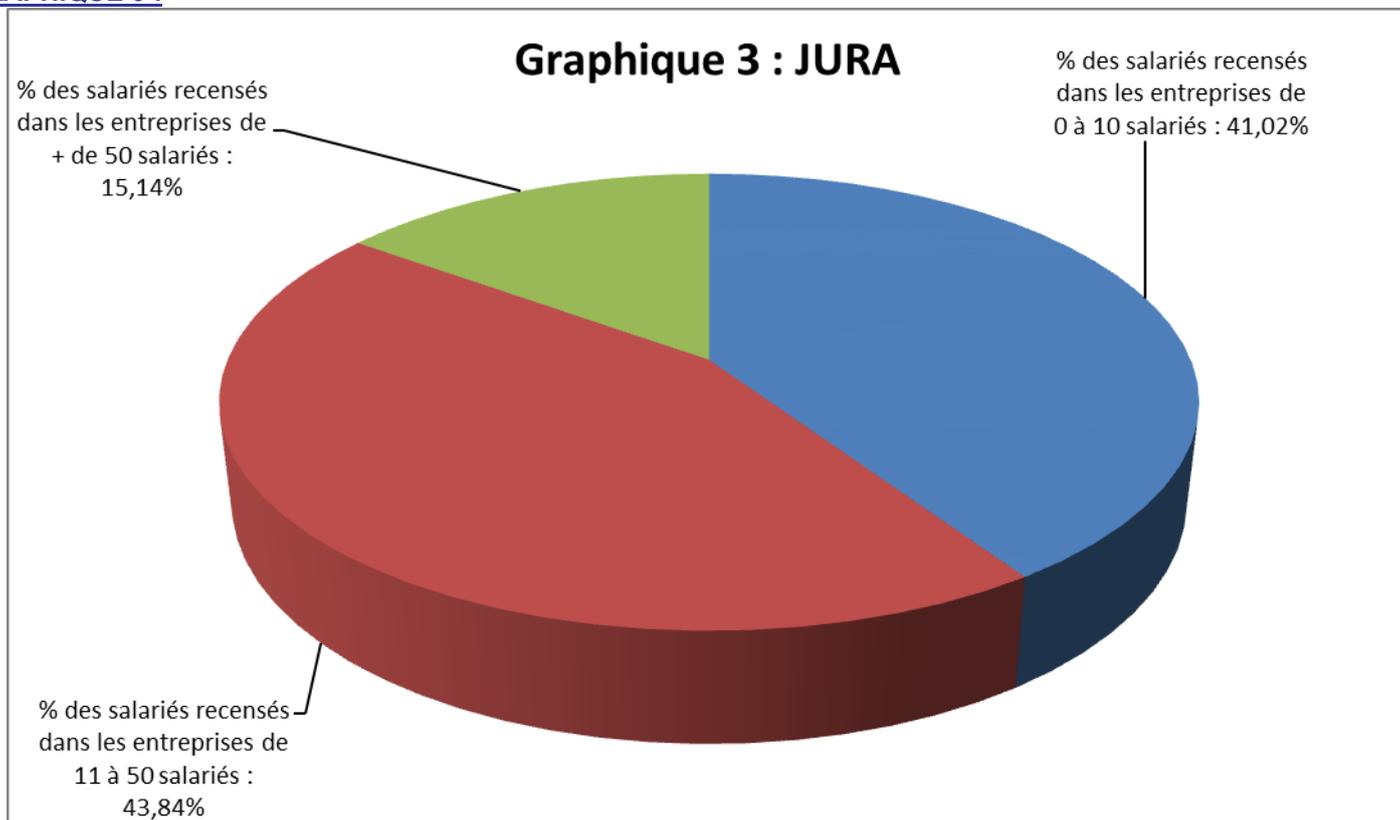
Assistante  
Médicale :  
Linda KHAOUA /  
Isabelle GIROD



Données Administratives :

Années	2020	2019	Années	2020	2019	% de l'effectif salarie 2020
Nombre total d'entreprises adhérentes	790	813	Représentant en nombre de salariés	5611	5413	
- Ayant au plus 10 salariés	662	690	Représentant en nombre de salariés	2281	2257	40,65%
- Ayant de 11 à 50 salariés	118	115	Représentant en nombre de salariés	2488	2446	44,34%
- Ayant plus de 50 salariés	10	8	Représentant en nombre de salariés	842	710	15,01%

GRAPHIQUE 3 :



**ENTREPRISES DU BTP du Doubs  
CENTRE DE RATTACHEMENT**

3 Chemin du Cerisier – 25000 BESANCON

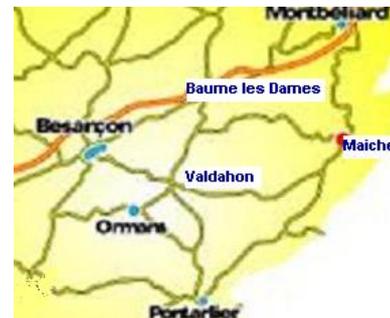
Personnel médical rattaché au centre de Besançon :  
 Docteur Isabelle GARNACHE – AS : Catherine DELBAERE  
 Docteur Sophie MATHIEUX – AS : Anne-Sophie POBELLE  
 Docteur Michel CHEVRIER – AS : Linda KHAOUA  
 Docteur Malika MOUSSATA - AS : Aurélie MAITRE  
 Docteur Henri SIMON – AS : Maryline BAUD (rattachement au centre de Pontarlier également)

IPRP : Cédric ANTOINE et Sylvie THIEBAUD

Centre de Montbéliard :  
 9 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD

Personnel médical rattaché au centre de Montbéliard :  
 Docteur Albert CAETANO – AS : Carole POUPENEY  
 Docteur Fabrice CABASSET – AS : Valérie PETITJEAN  
 Infirmière (IST) : Isabelle CORDIER - AS : Valérie PETITJEAN

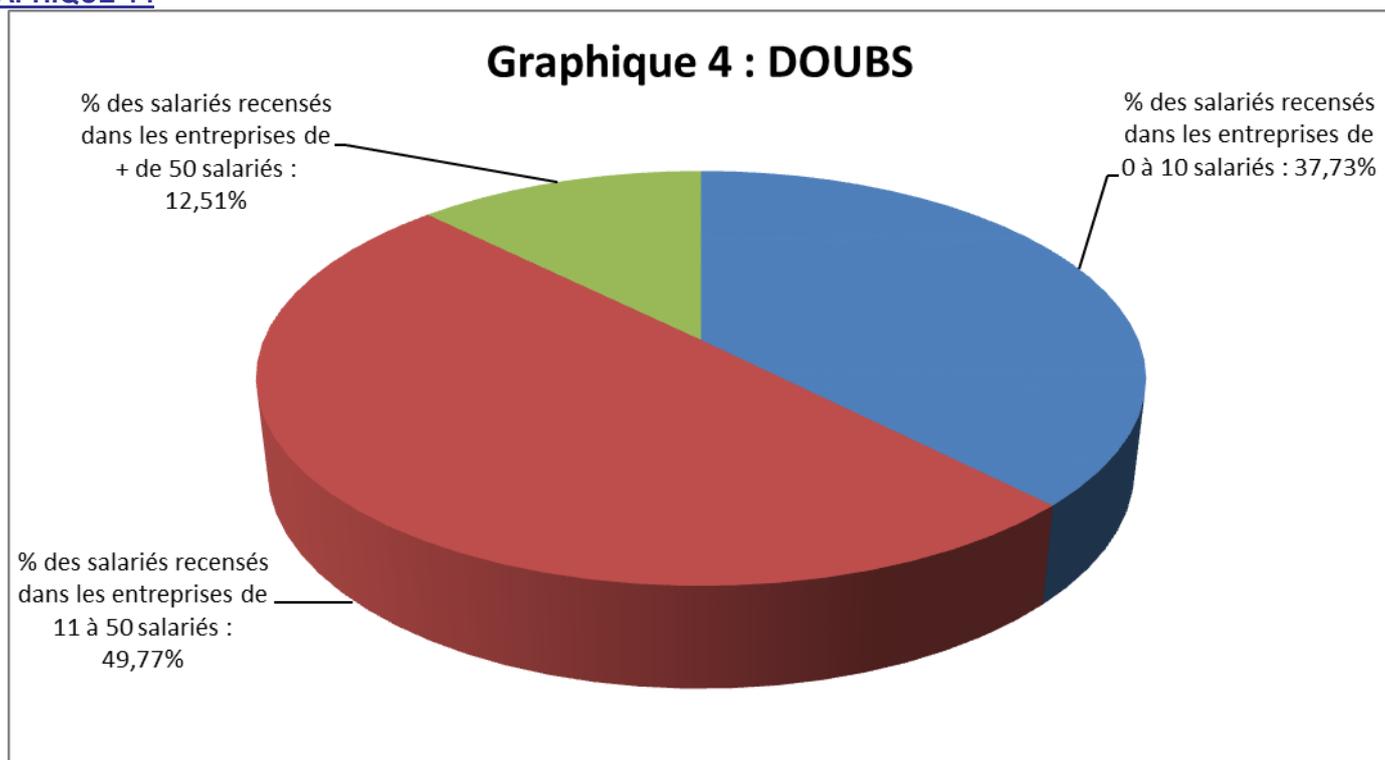
IPRP :  
 David MILLEROT



**Données Administratives :**

Années	2020	2019	Années	2020	2019	% de l'effectif salarié 2020
<b>Nombre total d'entreprises adhérentes</b>	<b>1477</b>	1479	Représentant en nombre de salariés	<b>10738</b>	11032	
- Ayant au plus 10 salariés	<b>1209</b>	1220	Représentant en nombre de salariés	<b>4051</b>	4004	37,73%
- Ayant de 11 à 50 salariés	<b>252</b>	237	Représentant en nombre de salariés	<b>5344</b>	5117	49,77%
- Ayant plus de 50 salariés	<b>16</b>	22	Représentant en nombre de salariés	<b>1343</b>	1911	12,51%

**GRAPHIQUE 4 :**



**ENTREPRISES DU BTP**  
Hors chantiers et Convention

**CENTRES DE RATTACHEMENT :**

- DOUBS
- JURA
- HAUTE-SAONE
- TERRITOIRE DE BELFORT



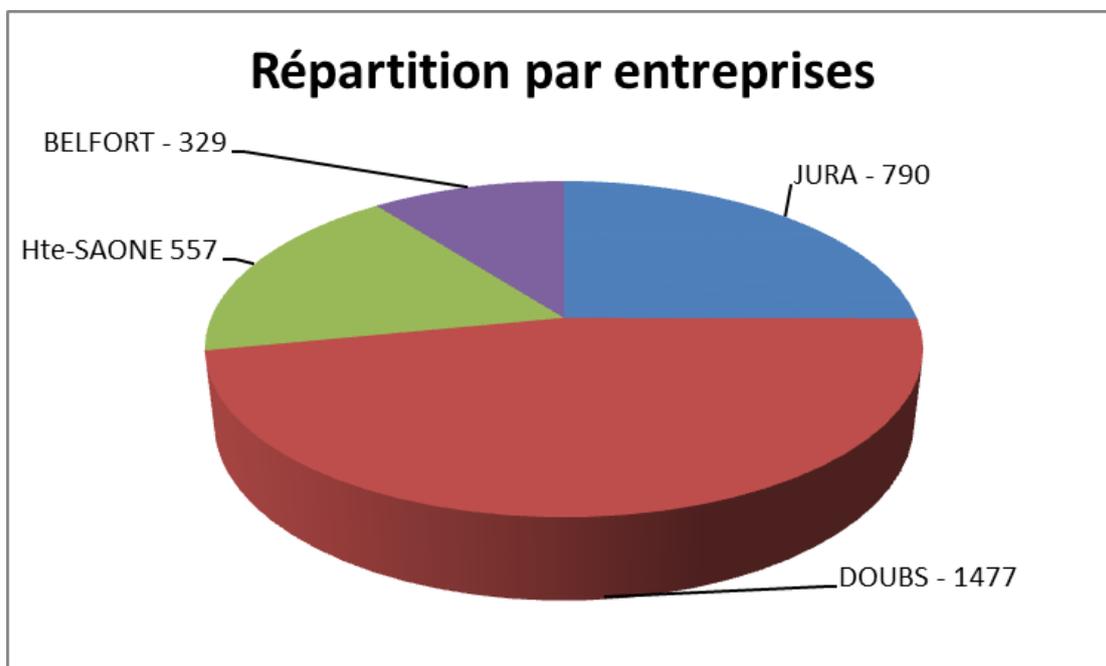
Années	Nombre total d'entreprises adhérentes	Evolution	Années	Représentant en nombre de salariés	Evolution
2020	3153	-1,25%	2020	21885	-1,33%
2019	3193	-2,05%	2019	22127	-0,29%
2018	3260	0,33%	2018	22193	0,29%
2017	3249	-1,43%	2017	22129	1,22%
2016	3296	-3,51%	2016	21862	-1,31%
2015	3416	-1,58%	2015	22152	-4,50%
2014	3471	-0,86%	2014	23197	-1,20%
2013	3501		2013	23479	

*Commentaire général :*

*La COVID-19 a peu affecté nos effectifs salariés en 2020. Nous notons une baisse des effectifs (-1,33 %) principalement due à une baisse des contrats intérim pendant le confinement.*

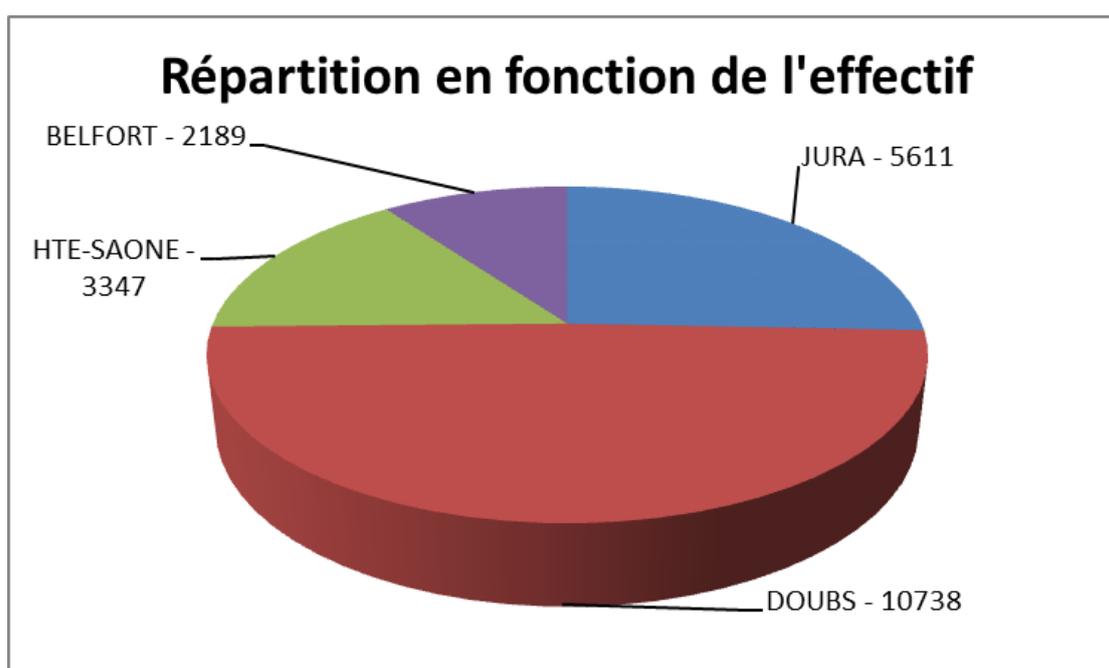
## Charge par département en fonction du nombre total d'entreprises

*Entreprises du BTP seulement*



## Charge par département en fonction de l'effectif salarié à surveiller

*Entreprises du BTP seulement*





# **STATISTIQUES ADMINISTRATIVES (hors chantier)**

- 2. Entreprises ou administrations sous convention pour lesquelles nous assurons le suivi de salariés ou fonctionnaires**
- 3. Visites intérimaires**
- 4. Effectif global**



## 2 - Région Franche-Comté - Hors BTP

Armée, organisations diverses, Police Nationale. Gendarmerie, Agence de l'eau, DDT, INRAP, DREAL, DRAAF Franche-Comté, Habitat 25, ENSMM, OFII, ONAC, AFPA, Office National des Forêts, EPLEFPA, ENILBIO.

- **Soit un total pour 2020 .....3169**
- *Pour mémoire en pour 2019.....3222*
  - 2018.....3155
  - 2017.....3100
  - 2016.....3048

## 3 - Intérimaires du BTP

- **Visites intérimaires et insertion BTP.....1795**
- *Pour mémoire en 2019.....2387*
  - 2018.....2196
  - 2017.....2616
  - 2016.....2706

## 4 – Effectif global

### **TOTAL EFFECTIF AU 31/12/2020**

**26 849 salariés**

**Décomposés comme tel :**

- **Entreprises du BTP : 21 885 salariés**
- **Administrations : 3 169 salariés**
- **Intérimaires (BTP + insertion) : 1 795 salariés**

***Pour mémoire en 2019 : 27 736***

### **Commentaire :**

***La légère baisse des effectifs s'explique principalement par une diminution à la marge des 3 postes mais qui semble plus particulièrement marquée pour les effectifs intérimaires du BTP.***





# **BILAN POLE DE PREVENTION**

## **1. Suivi des actions**



# EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

## Actions de prévention réalisées – Année 2020

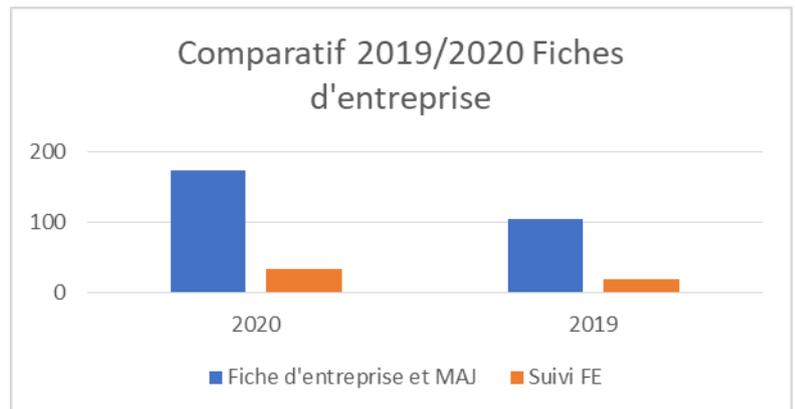
### 1) ACTIONS GENERALES EN ENTREPRISE

#### Identification des risques et conseils prévention

#### FICHES D'ENTREPRISE

- Création de nouvelles fiches d'entreprise : 132
- Mise à jour de fiches d'entreprise : 43

En comparaison avec l'année 2019 (105 actions), le nombre de réalisation et de mise à jour de fiches d'entreprise est plus important (175 actions).



A noter que l'ensemble de ces actions ont été réalisées en présentiel lors d'un échange avec le chef d'entreprise et associées à une visite des locaux, dans le respect des protocoles sanitaires.

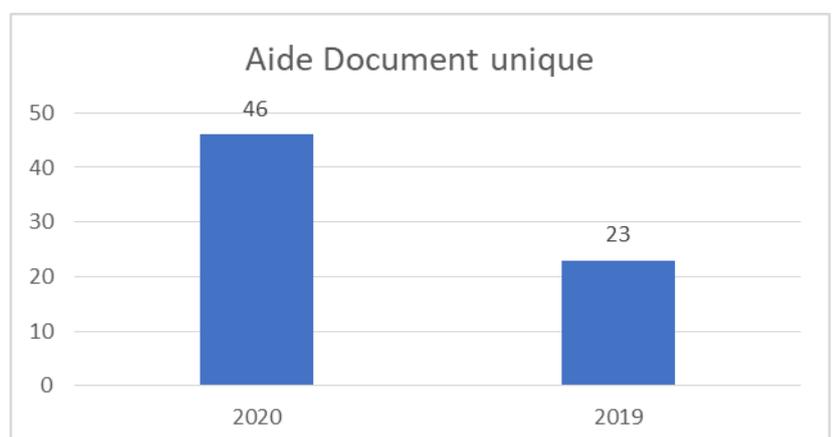
- Suivi des Fiches d'entreprise : 34

Cette action est réalisée par les assistantes médicales. Entre 3 et 6 mois après la réalisation de la fiche d'entreprise, elles recontactent l'entreprise (échange téléphonique ou mail) pour faire un point sur l'avancement des actions de prévention préconisées par les équipes pluridisciplinaires du service.

#### DOCUMENT UNIQUE : 46 ACCOMPAGNEMENTS METHODOLOGIQUES

En 2020, 46 entreprises ont été accompagnées par le pôle prévention dans la réalisation de leur Document Unique d'évaluation des risques et le plan d'actions associé. Les explications portent sur les objectifs et intérêts de l'évaluation des risques, l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'OPPBTP et les éléments existants de la démarche prévention de l'entreprise à associer.

Le rendez-vous en entreprise pris pour cette aide méthodologique est systématiquement associé à la réalisation ou la mise à jour de la fiche d'entreprise de l'adhérent.

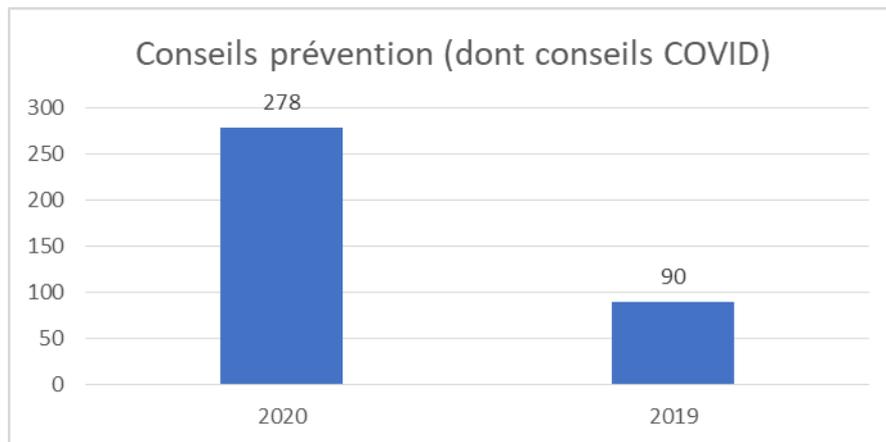


## CONSEILS PREVENTION

- Conseils prévention généraux : 41
- COVID - conseils individuels aux entreprises : 237

Dès le début du confinement courant mars, les équipes pluridisciplinaires ont conseillé les entreprises vis-à-vis des mesures de prévention et de protection sanitaires à mettre en place. Ces actions se sont poursuivies tout au long de l'année 2020, élargies également aux conseils dans la gestion des cas positifs ou cas contact en entreprise. Différents vecteurs de communication ont été utilisés :

- Réponses aux sollicitations directes des employeurs (échanges téléphoniques ou mails)
- Création et déploiement d'un diagnostic prévention COVID avec conseils associés : appels téléphoniques des employeurs par les IPRP ou lors d'un RDV en entreprise (fiche d'entreprise par exemple)



### - COVID : visioconférences à destination des employeurs : 19

- 17 coanimations de notre service lors des réunions d'information/sensibilisation ou formations référent COVID en distanciel organisées par l'OPPBTP :
  - En lien avec les organisations professionnelles régionales ou départementales (FFB, FRTP et CAPEB) : 8
  - Webinaires OPPBTP régionaux : 5
  - Formations référent COVID : 3
  - Club CSPA régional (organisation CARSAT et OPPBTP) : 1
- 2 réunions d'information en distanciel organisées les 27/05/2020 et 01/12/2020 par notre service de santé au travail sur la gestion et la prévention du risque COVID. 51 adhérents y ont participé. Les réunions s'articulaient autour d'une présentation et d'un temps d'échanges et de questions/réponses.  
Elles ont été coanimées par des médecins du travail et les IPRP (l'OPPBTP s'est associée à la coanimation le 01/12/2020)

## CONSEILS ADDICTIONS : 1

Cette AMT correspond à un conseil spécifique délivré par un médecin du travail à un employeur dans le cadre d'une suspicion d'un problème d'alcool d'un salarié de son entreprise.

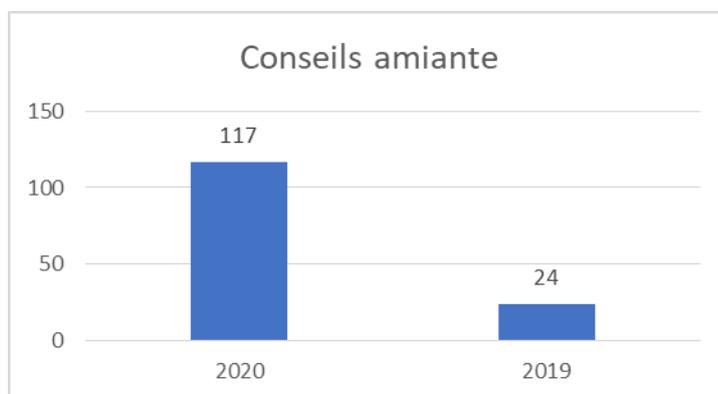
## **CONSEILS AMIANTE : 117**

Dans le cadre des travaux sur matériaux amiantés relevant de la :

- sous-section 3 : retrait ou le confinement de matériaux contenant de l'amiante,
- sous-section 4 : interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Les conseils amiante délivrés par les membres des équipes pluridisciplinaires (médecins et IPRP) portent sur les documents transmis par l'entreprise : plans de retrait et stratégies d'échantillonnage, modes opératoires (sous-section 4) et notices de poste.

Au total, cela représente **117 conseils amiante**, majoritairement à destination d'entreprises de désamiantage.



## **CELLULES DE VEILLE : 7**

Cette AMT représente le nombre de participations des médecins du travail aux cellules de veille organisées dans les différentes conventions suivies.

## **CSE : 76**

En 2020, les équipes pluridisciplinaires (médecins du travail et IPRP en délégation) ont participé à 76 CSE d'entreprises.

Le nombre de participation est donc en forte hausse en comparaison avec l'année 2019 (32). Cela s'explique notamment par des invitations à des CSE extraordinaires lors de la reprise des activités suite au 1<sup>er</sup> confinement et des CSE traitant régulièrement de la prévention du risque COVID en entreprise.

## **VISITES D'ENTREPRISE / CHANTIER : 20**

Réalisées par les équipes pluridisciplinaire (médecins et IPRP principalement), elles sont réalisées dans différents contextes :

- 1<sup>er</sup> contact du médecin du travail avec le chef d'entreprise
- Préparation d'une intervention en entreprise (module de sensibilisation par exemple)
- Visite d'un chantier spécifique

## **2) NOUVEAUX ADHERENTS**

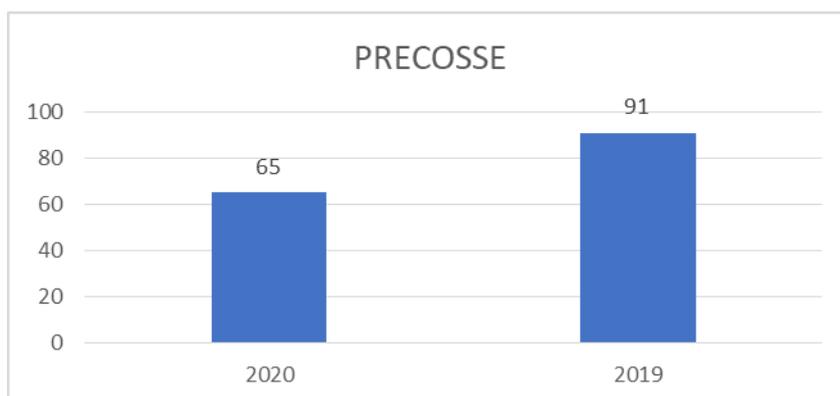
### **PRECOSSE : Premier Contact Santé Sécurité avec l'Entreprise - nouveaux adhérents**

A destination des nouveaux adhérents du service, cet outil a pour objectif de recueillir des informations concernant les risques de l'activité de l'entreprise et sur sa démarche de prévention. Il permet également

d'expliquer au chef d'entreprise le fonctionnement du service de santé au travail (suivi médical et actions de prévention proposées).

Il est réalisé par les assistantes médicales, lors d'un rendez-vous pris au centre médical avec le chef d'entreprise. Selon les cas, il peut être réalisé à distance (contact téléphone principalement).

En 2020, **65 PRECOSSES** ont été réalisés (En 2019 : 91)

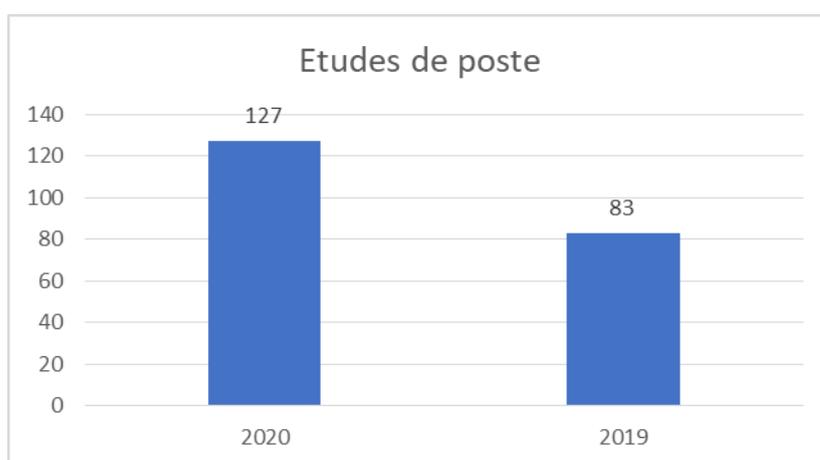


### 3) ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

#### ETUDES DE POSTE

- Etudes de postes administratifs : 51
- Etudes de postes ateliers : 13
- Etudes de postes chantiers : 63

Au total, **127** études de poste ont été réalisées par les membres des équipes pluridisciplinaires (médecins ou IPRP). Cela représente une hausse de 50 % par rapport à 2019 (83 études de poste).



- Etudes / aménagement de poste dans le cadre d'un maintien dans l'emploi : 20

Depuis 2020, ces études sont identifiées spécifiquement des autres études de poste.

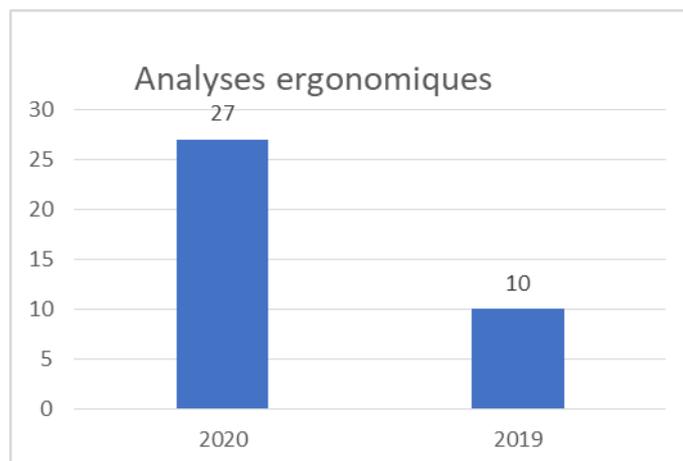
- Etudes de postes dans un contexte d'inaptitude : 69 (En 2019 : 80)

#### ANALYSES ERGONOMIQUES D'UN POSTE DE TRAVAIL

Depuis 2018, ces actions sont réalisées dans le cadre d'une demande d'aide financière « TMS actions » auprès de la CARSAT.

Cette dernière demande à l'entreprise de faire réaliser un diagnostic TMS par son service de santé au travail ou un organisme extérieur afin d'étudier les gains en prévention apportés par cet investissement dans l'activité de l'entreprise.

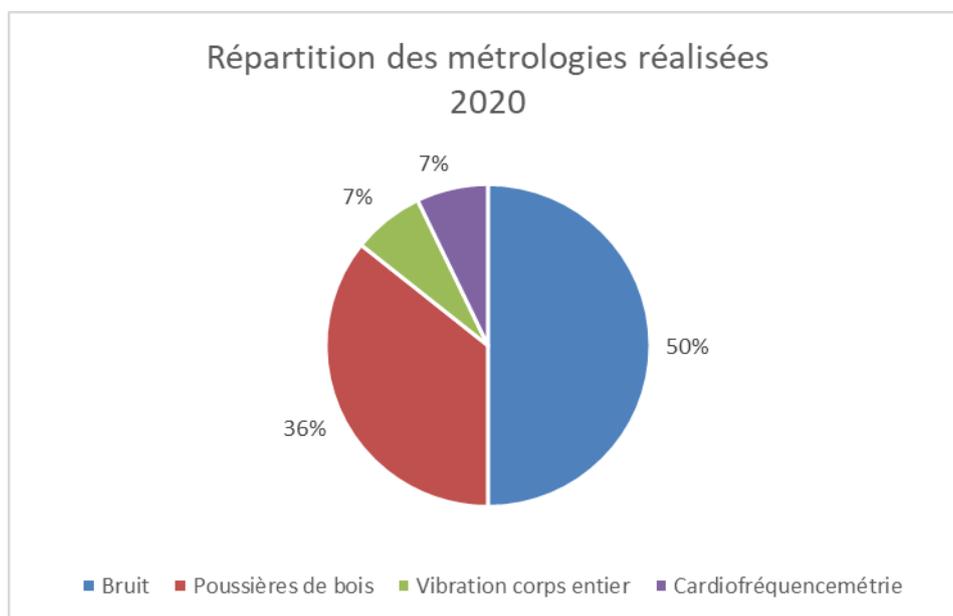
Ainsi, en 2020, le pôle prévention a été sollicité par **27 entreprises** qui avaient un projet d'investissement visant à améliorer la prévention des TMS dans leur établissement. Par rapport à 2019, le nombre de ces interventions est en forte hausse (10 diagnostics réalisés).



## 4) METROLOGIES

En 2020, 14 métrologies ont été réalisées par le pôle prévention. Ce nombre est similaire à celui de 2019 (17).

Les études menées concernent principalement l'exposition au bruit et aux poussières de bois.



### METROLOGIES BRUIT

Sur 2020, 7 métrologies bruit ont été réalisées par les IPRP. Ces demandes d'intervention ont plusieurs origines :

- Demande du médecin du travail
- Demande de l'entreprise
- Initiative de l'IPRP dans le cadre d'une préparation d'un module de sensibilisation

Action (intitulé)	Médecin référent	Description AMT
Métrologie bruit	GARNACHE Isabelle	Sonométries réalisées sur chantiers pour divers postes de travail, engins et matériels utilisés par les salariés de l'entreprise afin de préparer la sensibilisation "bruit"
	MANET Caroline	Postes opérateur maintenance (3) - site industriel chimique
	MATHIEUX Sophie	En préparation d'une formation ADAPT métiers
	DUSS Nicolas	Métrologie bruit au poste de monteurs ossatures bois et de menuisier fabricant
	MANET Caroline	2 postes de grutier (opération de levage en sous-traitance). Intervention sur site industrie (Peugeot) et site EDF (barrage).
	MANET Caroline	Îlot huisserie de l'entreprise : préparation des traverses et rails métalliques des portes sectionnelles Clinchage, assemblage, débit Analyse fréquentielle pour déterminer l'efficacité des bouchons moulés portés
	CAETANO Alberto	Suite à une demande de salariés (ressenti du niveau de bruit supérieur de l'engin) Equipe enrobé avec mini-finiisseur - 3 salariés équipés

### **METROLOGIES POUSSIÈRES DE BOIS**

En 2020, 5 métrologies « poussières de bois » ont été réalisées par les IPRP. Elles permettent d'estimer le niveau d'exposition des salariés travaillant au sein d'une menuiserie bois. Cette action est proposée systématiquement aux entreprises concernées lors d'un échange avec l'employeur (le plus souvent lors de la réalisation de la fiche d'entreprise).

Action (intitulé)	Médecin référent	Description AMT
Métrologie poussières de bois	DUSS Nicolas	Métrologie bois au poste de menuisier fabricant.
	MATHIEUX Sophie	
	MATHIEUX Sophie	Menuisier atelier
	GARNACHE Isabelle	Concerne le poste de chef d'atelier dans une menuiserie agencement
	MATHIEUX Sophie	Menuisier atelier Métrologie réalisée suite à la MAJ de la FE et à la demande du chef d'entreprise

### **METROLOGIES VIBRATIONS CORPS ENTIER**

En 2020, une entreprise a sollicité notre service pour réaliser une évaluation du risque vibratoire d'un salarié à son poste de conduite/

Action (intitulé)	Médecin référent	Description AMT
Métrologie vibrations	MANET Caroline	Conducteur de camion bras + conduites ponctuelles autres engins (chariots élévateurs). Intervention lors d'un déménagement de machines industrielles (changement atelier - renfort d'une équipe MEDIACO)

## METROLOGIES CARDIOFREQUENCEMETRIE

En 2020, une cardiofréquence-métrie a été réalisée dans le cadre d'une étude de poste (proposée par l'IPRP, en complément d'une observation du poste de travail).

## 5) RISQUE CHIMIQUE

En 2020, 16 interventions portant sur le risque chimique ont été menées, nombre légèrement en baisse par rapport à 2019 (22 AMT).

Cependant, les actions ont été plus diversifiées que les années précédentes. Le nombre d'analyse de FDS a été moins importantes mais d'autres projets ont été réalisés comme par exemples le déploiement d'un diagnostic sur les fumées de soudage ou une sensibilisation collective de salariés au risque chimique.

### DIAGNOSTICS « FUMÉES DE SOUDAGE » : 8

Suite à une enquête réalisée auprès des adhérents du service en 2018, un diagnostic sur l'exposition aux fumées de soudage des postes de travail dans les entreprises de métallerie-serrurerie a débuté en 2020. L'action va se poursuivre en 2021.

### ANALYSE DES FDS ET CONSEILS PREVENTION ASSOCIES : 5

### SENSIBILISATIONS RISQUE CHIMIQUE

Action (intitulé)	Effectif concerné	Description AMT
Sensibilisation Risque chimique	23	5 ateliers d'une heure sur le risque chimique et le risque poussières
	23	
	60	

Lors d'une journée sécurité interne d'une entreprise de TP (février 2020), Docteur MANET a animé 5 ateliers sur le thème du risque chimique et des poussières. Au total, **106 salariés** (2 agences de l'entreprise et une entreprise sous-traitante) ont été sensibilisés de 2 agences de l'entreprise et d'une de leurs entreprises sous-traitantes.

### AUTRES ACTIONS : 2

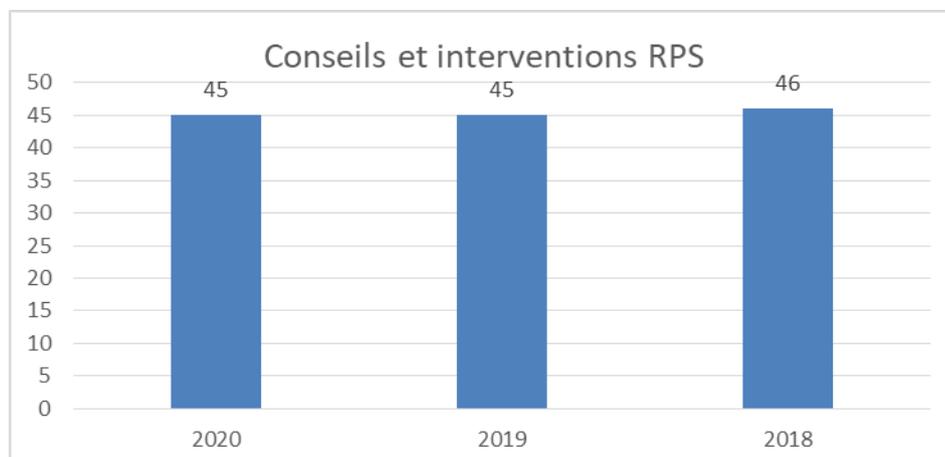
- Accompagnement d'une entreprise dans l'utilisation d'un outil d'évaluation des risques (SEIRICH)
- Silice : analyse de résultats de mesurage et contrôle d'exposition réalisées par une entreprise (carrière)

## 6) RISQUES PSYCHOSOCIAUX

### RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) – CONSEILS ET INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

45 AMT, réalisées par les médecins du travail, ont été des conseils spécifiques en matière de RPS ou des interventions spécifiques en entreprise.

Le nombre de ces actions est similaire aux 2 années précédents (2019 : 45 ; 2018 : 46).



Concernant cette thématique, pour rappel, une annexe d'information spécifique sur les RPS est remise et commentée au chef d'entreprise lors de la réalisation des fiches d'entreprise. Cette annexe a fait l'objet d'une mise à jour en 2020.

## 7) SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

### JOURNEES SECURITE

Avant la crise sanitaire, 3 matinées sécurité ont pu être organisées par notre service de santé au travail, en collaboration avec l'OPPBTP et la CARSAT.

Les 3 ateliers de sensibilisation collective des salariés portaient sur les thèmes suivants : bruit, chutes de hauteur et EPI.

En parallèle de ces ateliers, une réunion d'échanges avec les employeurs sur leur démarche prévention et les actions proposées par nos organismes de prévention était organisée.

- Gray : 31/01/2020
  - o 34 salariés présents (11 entreprises)
  - o Réunion employeurs : 3 chefs d'entreprise
  
- Valdahon : 14/02/2020
  - o 62 salariés présents (17 entreprises)
  - o Réunion employeurs : 13 chefs d'entreprise
  
- Vesoul : 21/02/2020
  - o 48 salariés présents (15 entreprises)
  - o Réunion employeurs : 9 chefs d'entreprise

Fin 2020, au regard du contexte sanitaire, notre service a décidé de ne pas organiser d'autres matinées sécurité (habituellement 2 ou 3 journées sécurité sont organisées courant novembre/décembre).

### **ADAPT METIERS**

L'action ADAPT métiers a été déployée dans 7 entreprises en 2020 et a concerné 50 salariés.

Ce chiffre est similaire à celui de 2019 (6) malgré le contexte sanitaire de cette année.

Depuis plusieurs années, cette action se poursuit en coanimation avec un conseiller prévention de l'OPPBTP.

Elle permet à la fois de sensibiliser collectivement les salariés à la prévention des risques liés aux TMS mais aussi de co-construire avec le chef d'entreprise et les salariés un plan d'actions prévention sur cette thématique.

Action (intitulé)	Effectif concerné	Médecin référent
ADAPT métier	9	GARNACHE Isabelle
	7	GARNACHE Isabelle
	4	DUSS Nicolas
	8	BOUVERESSE Marie Christine
	8	BOUVERESSE Marie Christine
	10	MATHIEUX Sophie
	4	CABASSET Fabrice

### **SENSIBILISATIONS TMS**

Action (intitulé)	Médecin référent	Effectif concerné	Fonction Réalisateur-riche AMT	Date de réalisation AMT
Sensibilisation TMS	MATHIEUX Sophie	7	IPRP	17/01/2020

Début 2020, à la demande d'une entreprise, nous avons animé un atelier de sensibilisation sur le thème des TMS pour 7 salariés.

### **SENSIBILISATIONS PREVENTION**

- Action à destination des apprentis du CFA Vauban à Besançon : 11 et 18 février 2020

2 matinées de sensibilisation ont été animées par notre service à destination des apprentis en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année du CFA.

Sur chacune des matinées, les apprentis ont suivi 4 ateliers de 45 minutes sur les thèmes suivants :

- Addictions
- Nutrition
- Sommeil
- Bruit

Les ateliers ont été animés par les 3 IPRP ainsi que le Docteur SIMON, médecin référent du CFA. Au total, 154 apprentis ont été sensibilisés.

### **SENSIBILISATIONS BRUIT**

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, à la demande d'entreprises adhérentes, nous avons animé des sensibilisations collectives sur le thème du bruit pour 7 entreprises.

Au global, ces actions ont touché 62 salariés ainsi que le personnel d'encadrement.

Action (intitulé)	Médecin référent	Effectif concerné	Description AMT	Fonction Réalisateur-riche AMT	Date de réalisation AMT
Sensibilisation Bruit	MATHIEUX Sophie	7		IPRP	17/01/2020
	SIMON Henri	16 dont 4 gérants	Sensibilisation au risque lié au bruit des salariés et des gérants	IPRP	07/02/2020
	SIMON Henri			IPRP	07/02/2020
	SIMON Henri			IPRP	07/02/2020
	SIMON Henri			IPRP	07/02/2020
	SIMON Henri			IPRP	07/02/2020
	GARNACHE Isabelle	15		IPRP	21/02/2020
GAUTHIER Luc	28	Sensibilisation bruit dans le cadre d'une journée sécurité organisée par l'entreprise	IPRP	09/10/2020	

### **SENSIBILISATIONS EPI**

Action (intitulé)	Médecin référent	Effectif concerné
Sensibilisation EPI	MATHIEUX Sophie	7
	GARNACHE Isabelle	15

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, à la demande d'entreprises adhérentes, nous avons animé des sensibilisations collectives sur le thème des EPI pour 2 entreprises.

Au global, ces actions ont touché 22 salariés.

### **SENSIBILISATIONS LEPTOSPIROSE**

Action (intitulé)	Médecin référent	Description AMT	Fonction Réalisateur-riche AMT	Date de réalisation AMT
Sensibilisation Leptospirose	CAETANO Alberto	Information sur la maladie, la prévention et la vaccination	Infirmière	28/01/2020

Début 2020, à la demande d'une entreprise, l'infirmière de santé au travail a animé une sensibilisation pour 3 personnes de l'encadrement.

## **SENSIBILISATIONS UV solaires**

Action (intitulé)	Médecin référent	Effectif concerné
Sensibilisation UV	MATHIEUX Sophie	7
	GARNACHE Isabelle	15

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, à la demande d'entreprises adhérentes, nous avons animé des sensibilisations collectives sur le thème des risques liés à l'exposition aux UV solaires pour 2 entreprises. Au global, ces actions ont touché 22 salariés.

## **QUIZZ SUR TABLETTES NUMERIQUES**

- **Amiante** : 38 quizz
- **Chutes de hauteur** : 77 quizz

Etant donné les protocoles sanitaires associés aux visites médicales, ces actions n'ont pas pu être déployées aussi largement que les années précédentes.

## **SENSIBILISATIONS - AUTRES**

- **Coulisses du Bâtiment – FFB 39 (09/10/2020)**

Intervention d'un IPRP pour cette journée organisée par la FFB 39 : accueil des visiteurs, présentation des risques sur chantier, point EPI, information COVID-19.

Au regard du contexte sanitaire, la plupart des évènements préventions des organisations professionnelles ont été annulés (exemples : Journées de la prévention organisées par les FFB)





# **BILAN POLE DE PREVENTION**

## **2. AMT réalisées – Partenariat OPPBTP**



# EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

## AMT réalisées – Partenariat OPPBTP – Année 2020

### 1) NOUVEAUX ADHERENTS

#### PRECOSSE : Premier Contact Santé Sécurité avec l'Entreprise - nouveaux adhérents

A destination des nouveaux adhérents du service, cet outil a pour objectif de recueillir des informations concernant les risques de l'activité de l'entreprise et sur sa démarche de prévention. Il permet également d'expliquer au chef d'entreprise le fonctionnement du service de santé au travail (suivi médical et actions de prévention proposées).

- Explications sur le Document Unique - information donnée sur l'outil d'évaluation de l'OPPBT (lien internet transmis)

En 2020, **65 PRECOSSES** réalisés

### 2) ACTIONS GENERALES EN ENTREPRISE

#### Identification des risques et conseils prévention

#### CONSEILS PREVENTION

- **COVID : visioconférences à destination des employeurs : 18**
  - Coanimation de notre service lors des réunions d'information/sensibilisation ou formations référent COVID en distanciel organisées par l'OPPBT : **17**
    - En lien avec les organisations professionnelles régionales ou départementales (FFB, FRTP et CAPEB) : 8
    - Webinaires OPPBT régionaux : 5
    - Formations référent COVID : 3
    - Club CSPS régional (organisation CARSAT et OPPBT) : 1
  - Une réunion d'information /sensibilisation en distanciel organisée par notre service de santé au travail sur la gestion et la prévention du risque COVID dans leur activité. 37 adhérents y ont participé (01/12/2020) Coanimation SISTBT (médecins du travail et IPRP) et OPPBT (ingénieur prévention)

#### DOCUMENT UNIQUE : 46 ACCOMPAGNEMENTS METHODOLOGIQUES

Le rendez-vous en entreprise pour cette action est systématiquement associé à la réalisation ou la mise à jour de la fiche d'entreprise de l'adhérent.

En 2020, **46** entreprises ont été accompagnées par le pôle prévention dans la réalisation de leur Document Unique d'évaluation des risques et le plan d'actions associé. Les explications portent sur les objectifs et intérêts de l'évaluation des risques, l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'OPPBT et les éléments existants de la démarche prévention de l'entreprise à associer.

### 3) SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

#### JOURNEES SECURITE

3 matinées sécurité organisées en 2020 par notre service de santé au travail, en collaboration avec l'OPPBTP et la CARSAT. Les 3 ateliers de sensibilisation collective des salariés animés portaient sur les thèmes suivants : bruit, chutes de hauteur et EPI.

En parallèle de ces ateliers, une réunion d'échanges avec les employeurs sur leur démarche prévention et les actions proposées par nos organismes de prévention a été organisée. Coanimation de ces réunions SISTBTP (médecins du travail et IPRP) et OPPBTP (ingénieur prévention)

- Gray : 31/01/2020
  - o 34 salariés présents (11 entreprises)
  - o Réunion employeurs : 3 chefs d'entreprise
  
- Valdahon : 14/02/2020
  - o 62 salariés présents (17 entreprises)
  - o Réunion employeurs : 13 chefs d'entreprise
  
- Vesoul : 21/02/2020
  - o 48 salariés présents (15 entreprises)
  - o Réunion employeurs : 9 chefs d'entreprise

Fin 2020, au regard du contexte sanitaire, notre service, en concertation avec l'OPPBTP, a décidé de ne pas organiser d'autres matinées sécurité (habituellement 2 ou 3 journées sécurité sont organisées courant novembre/décembre).

#### SENSIBILISATIONS PREVENTION EN ENTREPRISE

A la demande d'une entreprise (secteur 39 – 09/10/2020), animation d'ateliers de sensibilisation à destination des salariés par les différents organismes de prévention. 28 salariés sensibilisés.

Thèmes animés :

- OPPBTP : risque coactivités engins/piétons ; TMS
- SISTBTP : bruit
- CARSAT : chutes de hauteur
- Risque routier animé par la gendarmerie

#### ADAPT METIERS

L'action ADAPT métiers a été déployée dans 7 entreprises en 2020 et a concerné 50 salariés.

Ce chiffre est similaire à celui de 2019 (6) malgré le contexte sanitaire de cette année.

Depuis plusieurs années, cette action se poursuit en coanimation avec un conseiller prévention de l'OPPBTP.

Elle permet à la fois de sensibiliser collectivement les salariés à la prévention des risques liés aux TMS mais aussi de co-construire avec l'ensemble de l'entreprise un plan d'actions prévention sur cette thématique. Un suivi du plan d'actions retenu par le chef d'entreprise est réalisé 6 mois après la formation.



# **BILAN DES FORMATIONS SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL**

**Année 2020**



## RECAPITULATIF DES FORMATIONS SST INITIALES ET DE RECYCLAGE ANNEE 2020

N°adh	Entreprise	Centre de visite	Type formation	Date de réalisation	Mono ou Multi	Formateur	Lieu formation	Nbre salariés présents
<b>JANVIER 2020</b>								
7522	HELIOS	BELFORT	R	17/01/2020	MONO	David	SST Montbé	7
998	ANGELOT BERCHE	BESANCON	R	23/01/2020	MONO	CLO	ENTREPRISE	6
7955	CHARDEYRON SERGE	GRAY	R	31/01/2020	MONO	ISABELLE	ENTREPRISE	6
<b>TOTAL JANVIER</b>				<b>3 JOURS</b>	<b>3 FORMATIONS</b>			
<b>FEVRIER 2020</b>								
6645	BDTP	MORTEAU	R	06/02/2020	MONO	CLO	ENTREPRISE	6
6645	BDTP	MORTEAU	R	11/02/2020	MONO	CLO	ENTREPRISE	7
11276	DEBARD	MONTBELIARD	R	27/02/2020	MONO	CLO	-	6
3775	RUSTHUL	POLIGNY	R	28/02/2020	MULTI	ISABELLE	ENTREPRISE	3
5586	CARR. DE MONTROND	POLIGNY	R	28/02/2020	MULTI	ISABELLE	ENTREPRISE	2
<b>TOTAL FEVRIER</b>				<b>5 JOURS</b>	<b>5 FORMATIONS</b>			
<i>De mars à Septembre 2020 : pas de formation en raison de la COVID-19</i>								
<b>OCTOBRE 2020</b>								
12154	JCEA	PAS ADHERENT	R	15/10/2020	MULTI	CLO	SST BES.	1
10629	SERMECA	DOLE	R	15/10/2020	MULTI	CLO	SST BES.	1
9640	PRACHT	LEVONCOURT	INIT.	23/10+30/10/2020	MONO	DAVID	ENTREPRISE	9
<b>TOTAL OCTOBRE</b>				<b>4 JOURS</b>	<b>3 FORMATIONS</b>			
<b>NOVEMBRE 2020</b>								
	EUROFEN	PAS ADHERENT	R	15/11/2020	MULTI	CLO	SST BES.	2
11582	TERREST	VESOUL	INIT.	05/11+17/11/2020	MULTI	CLO	SST BES.	1
9944	SCHWEBEL	VESOUL	INIT.	05/11+17/11/2020	MULTI	CLO	SST. BES.	3
8042	OPM	VESOUL	INIT.	13/11+20/11/2020	MONO	CLO	ENTREPRISE	5
<b>TOTAL NOVEMBRE</b>				<b>7 JOURS</b>	<b>4 FORMATIONS</b>			
<b>DECEMBRE 2020</b>								
2105	CHOPARD LALLIER	MORTEAU	R	04/12/2020	MONO	CLO	SST BES	4
12222	ELITE TOITURE	BELFORT	INIT.	01/12+10/12/2020	MONO	CLO	SST MONT.	5
8042	OPM	VESOUL	INIT.	08/12+17/12/2020	MONO	CLO	ENTREPRISE	5
<b>TOTAL DECEMBRE</b>				<b>5 JOURS</b>	<b>3 FORMATIONS</b>			

## TOTAL FORMATIONS ANNEE 2020

**TOTAL JOURS : 24**

*En 2019 : 44 jours*

**TOTAL FORMATIONS : 18**

*En 2019: 32 formations*

**TOTAL JOURS FORMATIONS  
SST INITIALES : 12**

*En 2019 : 24 jours*

**TOTAL FORMATIONS SST  
INITIALES : 6**

*En 2019 : 12 formations*

**TOTAL JOURS FORMATIONS  
RECYCLAGE : 12**

*En 2019 : 20 jours*

**TOTAL FORMATIONS  
RECYCLAGE : 12**

*En 2019 : 20 formations*

**TOTAL RECETTES HT POUR L'ANNEE 2020 : 9130 € HT**

*Pour rappel, en 2019 : 26 378,64 € HT*



# **STATISTIQUES DIVERSES**

**Année 2020**



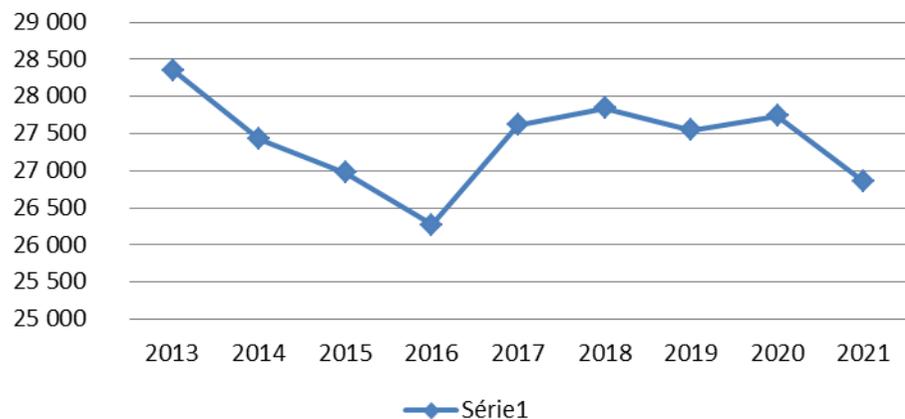
## COMPARATIF CHARGE D'EFFECTIF PAR MEDECIN - EFFECTIF AU **1<sup>ER</sup> JANVIER DE L'ANNEE**

au 01/01/2017			au 01/01/2018			au 01/01/2019			au 01/01/2020			au 01/01/2021		
Médecins	Effectif	ETC	Médecins	Effectif	ETC	Médecins	Effectif	ETC	Médecins	Effectif	ETC	Médecins	Effectif	ETC
<b>DOUBS</b>														
Dr Garnache	2291	0,8	Dr Garnache	2369	0,8	Dr Garnache	2458	0,85	Dr Garnache	2557	0,9	Dr Garnache	2286	0,9
Dr Chevrier	1352	0,5	Dr Chevrier	1605	0,5	Dr Chevrier	1620	0,5	Dr Chevrier	1516	0,5	Dr Chevrier	1033	0,5
Dr Mathieux	2160	0,8	Dr Mathieux	2484	0,9	Dr Mathieux	2490	0,9	Dr Mathieux	2600	0,9	Dr Mathieux	2327	0,9
Dr Simon	2390	1	Dr Simon	3348	1	Dr Simon	3321	1	Dr Simon	3510	1	Dr Simon	2746	0,94
Dr Moussata	2006	0,8	Dr Moussata	2377	0,8	Dr Moussata	2451	0,8	Dr Moussata	2199	0,8	Dr Moussata	2019	0,8
Dr Caetano	3230	1	Dr Caetano	3338	1	Dr Caetano	3268	1	Dr Caetano	3416	1	Dr Caetano	3236	1
Dr Duss	2400	0,8										Dr Cabasset	2342	1
												Dr Frémiot-Rollin	719	0,8
<b>JURA</b>														
Dr Clerc	2498	1	Dr Duss	2817	0,9	Dr Duss	2856	0,9	Dr Duss	2875	0,9	Dr Duss	2823	0,9
Dr Bongain	2414	0,8	Dr Clerc	2617	1	Dr Clerc	2577	1	Dr Gauthier	2610	1	Dr Gauthier	2945	1
<b>TERRITOIRE DE BELFORT</b>														
Dr Manet	2988	1	Dr Manet	2905	0,9	Dr Manet	2844	0,9	Dr Manet	2845	0,9	Dr Manet	2486	0,9
<b>HAUTE-SAONE</b>														
Dr Bouveresse	2047	0,6	Dr Bouveresse	2060	0,6	Dr Bouveresse	1911	0,6	Dr Bouveresse	1920	0,6	Dr Bouveresse	1887	0,6
Dr Charron	1840	0,5	Dr Charron	1925	0,5	Dr Charron	1748	0,5	Dr Charron	1688	0,5			
<b>Total</b>			<b>Total</b>			<b>Total</b>			<b>Total</b>			<b>Total</b>		
	<b>27 616</b>	<b>9,6</b>		<b>27 845</b>	<b>8,9</b>		<b>27544</b>	<b>8,95</b>		<b>27736</b>	<b>9</b>		<b>26849</b>	<b>10,24</b>
Effectif pour 1 ETC			Effectif pour 1 ETC			Effectif pour 1 ETC			Effectif pour 1 ETC			Effectif pour 1 ETC		
<b>2877</b>			<b>3129</b>			<b>3078</b>			<b>3082</b>			<b>2622</b>		

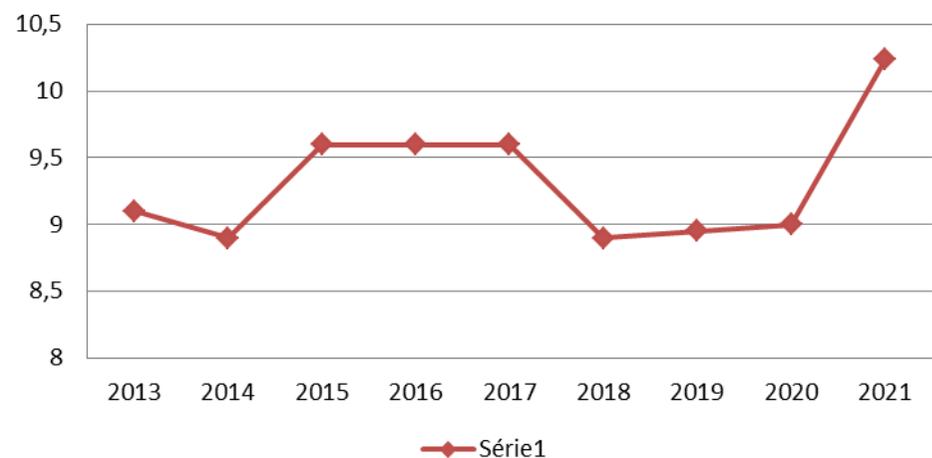
## Comparatif entre l'effectif salarié suivi et le temps médical de 2013 à 2021

Année	TOTAL EFFECTIF DU SST BTP	TOTAL ETC du SIST	EFFECTIF à prendre en charge pour un ETC
2013	28 354	9,1	3115
2014	27 423	8,9	3081
2015	26 976	9,6	2810
2016	26 274	9,6	2737
2017	27 616	9,6	2875
2018	27 845	8,9	3129
2019	27 544	8,95	3078
2020	27 736	9	3082
<b>2021</b>	<b>26 849</b>	<b>10,24</b>	<b>2622</b>

**Evolution de l'effectif total des salariés suivis par le SIST BTP Franche-Comté**



**Evolution du nombre d'ETC médecins du SIST BTP Franche-Comté**



# ENTREPRISES DU BATIMENT

## FACTURATION A L'EXAMEN AU 31 DECEMBRE 2020

NOM MEDECIN	BTP	FONCTION PUBLIQUE	TOTAL
DOCTEUR BOUVERESSE	9	4	<b>13</b>
DOCTEUR CABASSET	18	3	<b>21</b>
DOCTEUR CAETANO	26	7	<b>33</b>
DOCTEUR CHEVRIER	6		<b>6</b>
DOCTEUR DUSS	20	7	<b>27</b>
DOCTEUR FREMIOT ROLLIN		1	<b>1</b>
DOCTEUR GARNACHE	13	6	<b>19</b>
DOCTEUR GAUTHIER	14	6	<b>20</b>
DOCTEUR MANET	21	16	<b>37</b>
DOCTEUR MATHIEUX	11	8	<b>19</b>
DOCTEUR MOUSSATA	19	8	<b>27</b>
DOCTEUR SIMON	17	6	<b>23</b>
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>72</b>	<b>246</b>
POUR MEMOIRE EN 2019			309





# **RAPPORT FINANCIER**

**Année 2020**



## RAPPORT FINANCIER

L'administration et la gestion du service sont centralisées à notre siège social :

3 Chemin du Cerisier  
25000 BESANCON



## COTISATIONS

### 1/ Taux Générique

Les recettes sont constituées par les cotisations trimestrielles des entreprises adhérentes. Le taux n'a pas varié depuis 1980. Il est de 0.50% sur les salaires bruts plafonnés de la Sécurité Sociale hors congés payés soit 0.442 % en taux réel.

En 2020, il n'a pas été opéré de réfaction du taux d'appel des cotisations.

Par ailleurs, pour tenir compte des faibles salaires (apprentis ou temps partiels), une cotisation minimale est instituée. Elle se monte à :

- **30 € hors taxes par trimestre et par salarié à compter du 01/01/20.**

### 2/ Nouvelles adhésions

Pour l'année 2020, les nouvelles entreprises adhérentes cotisent la 1<sup>ère</sup> année au tarif de :

- **124 € hors taxes par salarié.**

Ce tarif comprend la somme de 4 € de frais pour examens complémentaires (décret no 2012-135 du 30/01/2012).

Nous vous rappelons que, pour chaque adhésion, nous percevons les droits d'entrée suivants :

- **Pour une entreprise de 1 à 50 salariés : 30 € HT**
- **Pour une entreprise de plus de 50 salariés : 61 € HT**

### 3/ Entreprises placées en mode «contentieux»

- Entreprises en redressement judiciaire (pour les prestations effectuées après la date de redressement judiciaire),
- Entreprises dont on a relevé pendant les 2 années précédentes des incidents graves de paiement, sans qu'elles aient demandé des délais de paiement.

Elles payent une cotisation spécifique de :

- **116 € hors taxes par visite effectuée**

Tarif auquel s'ajoute 4 € de frais pour examens complémentaires (décret no 2012-135 du 30/01/2012).

## Bilan actif

SIST BTP

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	193 942	87 503	106 439	122 448
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	2 867 931	1 824 220	1 043 711	1 080 808
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	870 138	740 181	129 957	110 934
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	7 337		7 337	7 337
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	322 038		322 038	336 191
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 261 386</b>	<b>2 651 904</b>	<b>1 609 482</b>	<b>1 657 716</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 219 451	78 969	1 140 482	1 132 195
Fournisseurs débiteurs	6 732		6 732	
Personnel	2 778		2 778	10 869
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 459		17 459	12 400
Autres créances	6 834		6 834	18 879
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	201 620		201 620	120 821
Charges constatées d'avance	39 826		39 826	37 068
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 494 700</b>	<b>78 969</b>	<b>1 415 732</b>	<b>1 332 231</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 756 086</b>	<b>2 730 873</b>	<b>3 025 213</b>	<b>2 989 947</b>

# Bilan passif

SST BTP

Etats de synthèse au 31/12/2020

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	1 661 955	1 657 464
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-20 574</b>	<b>4 491</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 641 381</b>	<b>1 661 955</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	740 017	800 244
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	740 017	800 244
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 200	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 088	76 590
<i>Personnel</i>	29 208	15 354
<i>Organismes sociaux</i>	221 491	208 209
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	221 756	207 933
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	13 129	18 848
Dettes fiscales et sociales	485 585	450 345
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 963	813
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 383 832</b>	<b>1 327 992</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 025 213</b>	<b>2 989 947</b>

# COMPTE DE RESULTAT

SIST BTP

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 259 706	100,00	3 256 421	100,00	3 285	0,10
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	81 748	2,51	148 432	4,56	-66 684	-44,93
<b>Total</b>	<b><u>3 341 453</u></b>	<b><u>102,51</u></b>	<b><u>3 404 852</u></b>	<b><u>104,56</u></b>	<b><u>-63 399</u></b>	<b><u>-1,86</u></b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	640 624	19,65	713 932	21,92	-73 308	-10,27
<b>Total</b>	<b><u>640 624</u></b>	<b><u>19,65</u></b>	<b><u>713 932</u></b>	<b><u>21,92</u></b>	<b><u>-73 308</u></b>	<b><u>-10,27</u></b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>2 700 829</b>	<b>82,85</b>	<b>2 690 920</b>	<b>82,63</b>	<b>9 909</b>	<b>0,37</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	105 948	3,25	84 383	2,59	21 565	25,56
Salaires et Traitements	1 428 894	43,84	1 448 489	44,48	-19 594	-1,35
Charges sociales	1 025 420	31,46	1 010 535	31,03	14 885	1,47
Amortissements et provisions	148 146	4,54	126 187	3,88	21 959	17,40
Autres charges	16 315	0,50	22 378	0,69	-6 063	-27,09
<b>Total</b>	<b><u>2 724 723</u></b>	<b><u>83,59</u></b>	<b><u>2 691 972</u></b>	<b><u>82,67</u></b>	<b><u>32 751</u></b>	<b><u>1,22</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-23 894</b>	<b>-0,73</b>	<b>-1 052</b>	<b>-0,03</b>	<b>-22 842</b>	<b>NS</b>
Produits financiers	6 813	0,21	9 464	0,29	-2 651	-28,01
Charges financières	8 104	0,25	8 732	0,27	-629	-7,20
<b>Résultat financier</b>	<b><u>-1 291</u></b>	<b><u>-0,04</u></b>	<b><u>732</u></b>	<b><u>0,02</u></b>	<b><u>-2 022</u></b>	<b><u>-276,42</u></b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-25 185</b>	<b>-0,77</b>	<b>-321</b>	<b>-0,01</b>	<b>-24 864</b>	<b>NS</b>
Produits exceptionnels	7 954	0,24	5 883	0,18	2 071	35,20
Charges exceptionnelles	3 344	0,10	1 071	0,03	2 272	212,11
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b><u>4 611</u></b>	<b><u>0,14</u></b>	<b><u>4 812</u></b>	<b><u>0,15</u></b>	<b><u>-202</u></b>	<b><u>-4,19</u></b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-20 574</b>	<b>-0,63</b>	<b>4 491</b>	<b>0,14</b>	<b>-25 065</b>	<b>-558,08</b>

## Calcul du coût de revient annuel par salariés surveillés :

<b>EXERCICE</b>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Coût de revient annuel par salarié (Dépenses/Nombre de salariés surveillés)</b>	105.27 €	104.01 €	103.33 €	107.00 €	114.64 €	109.61 €	116.82 €	117.51 €	117.40 €	121.40 €
<b>Hors amortissements</b>	101.47 €	99.93 €	99.53 €	104.00 €	111.25 €	106.41 €	113.89 €	112.03 €	112.86 €	115.84 €

## *DEPENSES D'EQUIPEMENTS*

### *Au 31/12/2020*

<b>1 – IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTION / EXTENSION / RENOVATION</b>		
<b>CENTRES</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>Montant HT</b>
BESANCON	Création d'une salle d'archives médicales selon règlementation RGPD	5 853,80 €
PONTARLIER	Remplacement des volets roulants	2 662,50 €
BELFORT	Rénovation centre	17 309,50 €

<b>2 - IMMOBILISATIONS - MATERIEL DE BUREAU &amp; MEDICAL</b>		
<b>CENTRES</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>Montant HT</b>
TOUT LE SERVICE	VISIOLITE	39 036,25 €
BESANCON	Aménagement stand pour salon de la Prévention de 2019	1 454,80
BESANCON direction	Ordinateur direction	1 726,00 €

<b>3 - IMMOBILISATIONS - MATERIEL INFORMATIQUE</b>		
<b>CENTRES</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>Montant HT</b>
TOUT LE SERVICE	PREVENTIEL solde 5 %	3 668,00 €
	PORTAIL INTERIMAIRE acompte	3 517,83 €
	Refonte Quizz « chute de hauteur »	3 995,00 €

<b>TOTAL DEPENSES IMMOBILISATIONS</b>	<b>25 825,80 € HT</b>
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS</b>	<b>53 397,88 € HT</b>

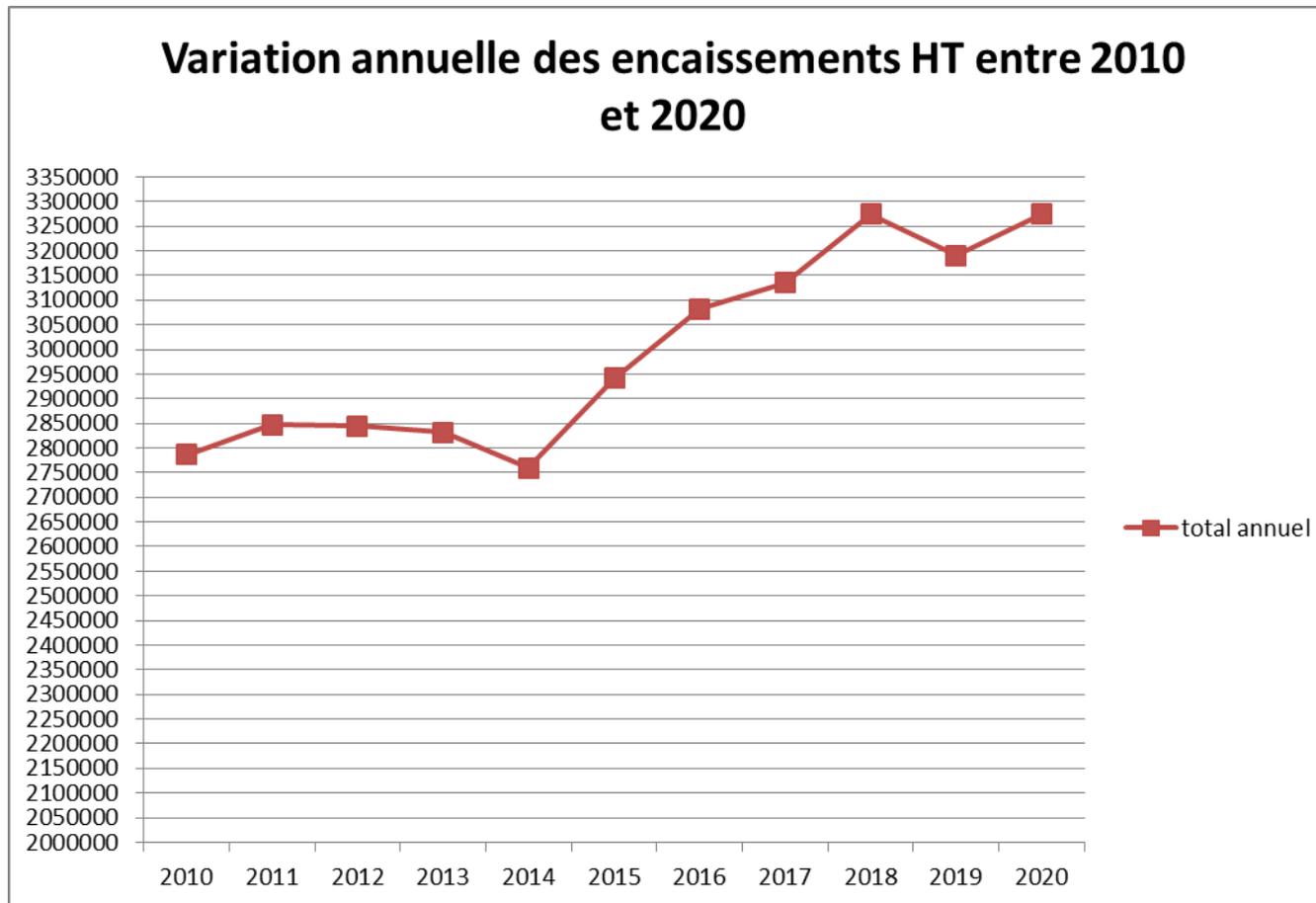
***Pour mémoire en 2019 :***

- *Dépenses immobilisations .....9 926,58 € HT*
- *Dépenses équipements.....113 205,58 € HT*

## TABLEAU COMPARATIF DES COTISATIONS HT RECUES PAR TRIMESTRE CIVIL

ANNEE	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Totaux année	% de progression p/r à l'année précédente
1999	417 807	365 549	435 998	381 588	1 600 942	+ 6.5 %
2000	448 937	382 833	484 122	431 252	1 747 144	+ 9.1 %
2001	508 259	426 286	500 773	442 016	1 877 335	+ 7.5 %
2002	522 791	459 681	530 467	458 020	1 970 959	+ 5 %
2003	518 552	498 628	583 700	471 714	2 072 594	+ 5.15 %
2004	602 599	521 363	627 005	506 019	2 256 986	+ 8.89 %
2005	580 138	554 510	630 013	559 442	2 324 103	+ 2.97 %
2006	652 336	561 070	624 096	635 161	2 472 663	+ 6.39 %
2007	712 465	670 744	747 934	684 217	2 815 361	+ 13.85 %
2008	771 126	722 739	761 355	697 944	2 953 167	+ 4.85 %
2009	768 906	722 090	738 777	667 455	2 897 228	- 2.01 %
2010	736 059	645 734	735 964	668 554	2 786 312	- 3.85 %
2011	752 582	678 221	728 780	687 830	2 847 414	+ 2.20 %
2012	776 800	663 683	719 524	684 806	2 844 813	- 0.09 %
2013	730 881	664 517	717 003	718 717	2 831 118	-0.48 %
2014	772 931	622 940	707 801	656 063	2 759 735	-2.52 %
2015	739 823	721 669	752 385	727 715	2 941 592	+6.59 %
2016	810 998	741 572	779 242	750 562	3 082 373	+4.78 %
2017	839 372	745 549	779 830	770 114	3 134 865	+1,70 %
2018	930 337	754 462	812 655	777 091	3 274 545	+4.46 %
2019	868 369	764 269	776 743	780 757	3 190 138	-2.58 %
<b>2020</b>	<b>881 338</b>	<b>735 114</b>	<b>766 506</b>	<b>892 015</b>	<b>3 274 973</b>	<b>+2.66 %</b>

## EVOLUTION SUR LES 9 DERNIERES ANNEES





# **NOS DIFFERENTS SUPPORTS D'INFORMATION**



## Nos supports d'information :

Téléchargeables sur notre site internet : [www.sstbtp-besancon.fr](http://www.sstbtp-besancon.fr)

En 2020, 2 webinaires (dont 1 en partenariat avec l'OPPBT) ont été organisés par le service à destination de nos adhérents BTP :

  
**COVID-19 : Respectons les précautions, évitons la propagation**  
**WEBINAIRE OPPBT**

L'OPPBT vous invite à participer à un webinaire de 45 min sur le thème :

**#COVID-19**

**Respectons les précautions, évitons la propagation !**

3 sessions sont actuellement disponibles :

Le Jeudi 8 Octobre 2020 à 14h

Le Mardi 13 Octobre 2020 à 15h

Le Vendredi 16 Octobre 2020 à 14h

**Au sommaire :**

1. Connaître l'évolution de la pandémie et les dispositions sanitaires à observer issues du guide BTP de préconisations (version 5 du 07/09/2020).
2. Disposer des outils pour :
  - > organiser vos mesures sanitaires,
  - > sensibiliser efficacement vos équipes.
3. Savoir réagir face à une suspicion de contamination et le cas échéant, casser la chaîne de contamination.

**Votre service de santé au travail co-animera ces sessions.**

Pour participer, cliquer sur ce lien Google Forms ci-dessous :

**CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE !**

Vous recevrez un lien par e-mail pour vous connecter à la réunion (si vous ne recevez rien, pensez à consulter vos courriers indésirables).

Votre service de santé au travail





## Travailler en sécurité avec le COVID

### Les points de vigilance

Compte tenu du nombre important de questions que nous avons à traiter actuellement sur le COVID, votre Service de Santé au Travail BTP, en partenariat avec l'OPPBT, vous propose un temps d'échange à distance :

**le 1er décembre de 9h à 10h30**

Les points abordés seront :

- Point santé : que faire lorsqu'un de vos salariés présente les symptômes de la COVID-19 ? Comment gérer en entreprise les cas contact à risque ?
- Comment bien gérer le risque COVID sur vos chantiers : les points de vigilance à faire respecter,
- Organisation de vos chantiers : les bonnes pratiques pour garder vos salariés mobilisés sur la prévention des autres risques

Retrouvons-nous **MARDI 1ER DECEMBRE à 9h** (durée 1h30 maximum).  
en visioconférence.

**Une équipe constituée de médecins du travail et de préventeurs seront là pour répondre à toutes vos questions.**

Cette visioconférence s'adresse en priorité aux chefs d'entreprise et aux encadrants de chantier.

Si vous souhaitez y participer, merci de répondre au formulaire accessible depuis le lien ci-dessous.

**Cliquez ici pour répondre au formulaire d'inscription**

**Nous vous enverrons un lien pour vous connecter à la réunion** (si vous ne recevez rien, pensez à consulter vos courriers indésirables).

*Remarque : nous vous recommandons fortement de tester la connexion avant le lancement de la visioconférence afin de préparer en amont les éventuelles installations et mises à jour nécessaires pour y accéder.*

En cas de difficultés, vous pouvez adresser un mail à :

[david.millerot@sstbtp-besancon.fr](mailto:david.millerot@sstbtp-besancon.fr)

**Au plaisir d'échanger avec vous !**

**Votre service Prévention du SIST BTP de Franche-Comté**

# LE NOUVEAU SUIVI MÉDICAL en santé au travail



## La périodicité de vos visites médicales varie en fonction de :

- Votre poste, vos conditions de travail et vos risques professionnels
- Votre situation de santé
- Votre âge

Votre service de santé au travail vous propose un **suivi médical individualisé** qui est déterminé par votre médecin du travail.

### À RETENIR :

#### ➤ VISITE A LA DEMANDE

**L'employeur ou le salarié peut faire la demande d'une visite médicale en cas de besoin à tout moment.**

(Article R. 4624-34 du Code du travail).

## LES VISITES PRIORITAIRES

### ➤ VISITE D'EMBAUCHE

(obligatoire)

### ➤ VISITE DE REPRISE

(obligatoire)

- après absence d'au moins 30 jours pour maladie ou accident de travail
- après absence pour maladie professionnelle
- après congé maternité

### ➤ VISITE DE PRÉ-REPRISE

(recommandée)

Durant tout arrêt, si vous pensez avoir des difficultés pour la reprise (besoin d'aménagement, réorientation ...)

#### A l'initiative :

- du salarié
- de son médecin traitant
- de son médecin conseil

### ➤ VISITE A LA DEMANDE

- du salarié
- de l'employeur
- du médecin du travail

## LES VISITES PÉRIODIQUES

- tous les 2 à 5 ans
- fixées par le médecin du travail selon votre situation
- réalisées par le médecin du travail ou l'infirmière de santé au travail.

## NANOPARTICULES

La lettre du réseau d'acteurs

Février 2019

N° 1



## Le point sur la problématique des nanoparticules aujourd'hui

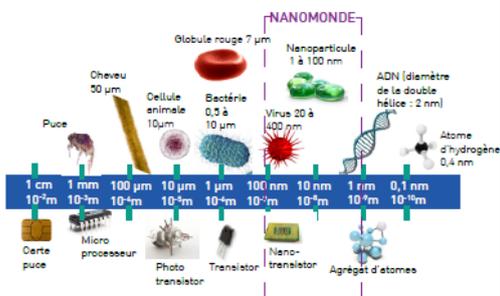
### Quelques définitions

On désigne par « nano » les éléments qui se présentent à l'échelle nanométrique.

Un nanomètre représente  $10^{-9}$  mètre (ou  $10^{-4}$  mm).

Ce qui représente une taille de l'ordre de :

- celle d'un virus ;
- 1/100 000 du diamètre d'un cheveu.



### Pourquoi cette lettre ?

Les nanomatériaux manufacturés, qui connaissent actuellement un développement technologique important, suscitent de nombreuses interrogations quant à leurs effets sur la santé. Il est devenu essentiel que les préventeurs, les entreprises et les salariés potentiellement exposés soient informés sur ce risque émergent et ses mesures de gestion.

C'est l'objectif que s'est assigné le PRST<sup>1</sup> Bourgogne Franche-Comté en créant un réseau d'acteurs dont le rôle est, au sein de leurs entités respectives mais aussi au-delà, d'établir une veille active sur le sujet.

La mise en place d'une lettre d'information permettra une montée en compétence collective et fera le point sur les interrogations et certitudes acquises sur le sujet. Le partage de ces connaissances actualisées contribuera à préserver la santé et la sécurité des salariés mais aussi celle de la population le cas échéant.

<sup>1</sup> Le PRST<sup>3</sup> (Plan Régional Santé au Travail n° 3) découle du « Plan National Santé au Travail 3 » qui constitue la feuille de route du Ministère du travail en termes d'actions partenariales pour la préservation de la santé et la sécurité des travailleurs.

### Définition réglementaire

Selon la recommandation 2011/696/UE du 18 octobre 2011 relative à la définition des nanomatériaux, on entend par « nanomatériau » : [un matériau naturel, formé accidentellement ou manufacturé

contenant des particules libres, sous forme d'agrégat<sup>2</sup> ou sous forme d'agglomérat<sup>3</sup>, dont au moins 50 % des particules, dans la répartition numérique par taille, présentent une ou plusieurs dimensions externes se situant entre 1 nm et 100 nm].

<sup>2</sup> Agrégat : particule constituée de particules soudées ou fusionnées.

<sup>3</sup> Agglomérat : amas friable de particules.

## QUELS SONT LES SALARIÉS À DÉCLARER EN SIR (SURVEILLANCE INDIVIDUELLE RENFORCÉE) SUR VOTRE DÉCLARATION ANNUELLE ?

(Les salariés non concernés sont à déclarer en « autre »)

### Votre salarié est-il concerné ?

Exposition / Situation	SIR Risques à cocher sur le document
Exposition à l'amiante : effectue-t-il des travaux relevant de la sous-section 3 ou 4 ?	Amiante
Exposition au plomb : effectue-t-il des travaux de rénovation de canalisations en plomb, de couverture en plomb, de peintures anciennes au plomb, ... ?	Plomb
Exposition au CMR : dans le BTP, concerne surtout l'exposition aux poussières de bois. Effectue-t-il régulièrement des travaux de découpe, d'usinage ou de ponçage de bois (ex : menuisier, charpentier, ...)	Agents cancérigènes CMR
Risque de chute de hauteur : le montage/démontage d'échafaudage est-il réalisé par le salarié ?	Montage/démontage échafaudage
Risque infectieux : rare dans le BTP concernant les agents biologiques des groupes 3 et 4. Effectue-t-il régulièrement des travaux dans des locaux insalubres (ex : risque de contamination par l'hépatite B lors d'une piqûre accidentelle avec une aiguille contaminée)	Agents biologiques des groupes 3 et 4
Rayonnements ionisants : possession d'une source ionisante (ex : utilisation d'un gammamètre en laboratoire de TP)	Rayonnements ionisants
Risque hyperbare : travaux spécialisés comme la réalisation de travaux en tunnel, subaquatique	Risque hyperbare
Effectue-t-il des travaux électriques ?	Salarié titulaire d'une habilitation électrique (sauf H0 et/ou BS)
Conduit-il des engins (TP, grues, chariots élévateurs, nacelles, etc) ?	Salarié titulaire d'une autorisation de conduite
Porte-t-il régulièrement des charges de plus de 55 kg sans aide mécanique ?	Manutentions habituelles de charges de + 55kg
Cf réglementation concernant les mineurs	Jeunes < 18 ans affectés à des travaux soumis à dérogation



Soyez cohérent : si vous avez déclaré un salarié en SIR ⇒ le risque doit être inscrit sur votre Document Unique et vous avez mis en place des actions correctives

## Nos actions, nos prestations,

ou service d'une stratégie globale de prévention dans votre entreprise

## Actions, études et identification des situations de travail

### A. Évaluation des risques professionnels

- Fiche d'entreprise
- Aide à l'établissement du document unique

### B. Analyse des risques

- Métriologie**
- Mesures de bruit
  - Prélèvement de polluants atmosphériques (poussières de bois, silice, ...)
  - Mesures de vibrations
  - Mesures de la lumière
  - Mesures du coût cardiaque/pénibilité (cardiofréquence)

### Risque chimique

- Analyse des fiches de données de sécurité (FDS) de l'entreprise
- Conseils prévention spécifiques (substitution, moyens de protection collective et/ou individuelle)

### C. Accompagnement dans la démarche prévention

#### Aide à l'élaboration d'un plan d'action prévention

- TMS : ADAPT métiers (co-animé avec l'OPPBTB)
- **Conseils prévention adaptés aux risques**
- Exemples
  - Amiante : études des plans de retrait (sous-section 3) / modes

opérateurs et notices de postes (sous-section 4)

- TMS : Étude et aménagement de poste...

### D. Information / Sensibilisation aux risques professionnels

- Ergonomie des postes de travail : Chantiers / ateliers / bureaux
- Gestion dans l'entreprise des risques psycho-sociaux (par un psychologue du travail)
- Prévention : Bruit, TMS, addictions, UV solaires...
- EPI (Équipements de Protection Individuelle)

## Suivi santé des salariés

### A. Suivi de l'état de santé des salariés

- Suivi individuel (périodique, à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin)
- Suivi lors de la reprise du travail
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

### B. Action collective de prévention en santé

- Addictions
- Hygiène de vie
- Travail sur écran

### C. Veille sanitaire des salariés du BTP de Franche-Comté

- Étude EVEREST (Suivi de l'État de santé des salariés du BTP sur le long terme)

## ENQUÊTE LES FUMÉES DE SOUDAGE

**CONTEXTE**  
Cette étude a été menée par un groupement d'intervenants en Prévention des Risques Professionnels des Services de Santé au Travail du BTP de l'Est de la France. Les données présentées ci-dessous sont issues des réponses d'un questionnaire complété par les adhérents de ces SST, suite à un envoi par email ou lors d'une visite en entreprise.

Les informations qui en découlent n'ont pas de valeurs scientifiques, elles se basent uniquement sur des données déclaratives.

646 retours d'entreprises, dont 215 déclarent réaliser des travaux de soudage.  
49% des interlocuteurs sont des chefs d'entreprise.  
48% sont des entreprises de moins de 10 salariés.

**ACTIVITÉ**  
30% serrurerie métallière  
30% maintenance / réparation  
28% travaux de plomberie / chauffage  
18% travaux de zinguerie

**TYPOLOGIE DE SOUDAGE**  
52% soudage à l'arc  
47% soudage au chalumeau  
33% soudage TIG  
31% soudage MIG

**PRINCIPAUX RISQUES SELON LES ENTREPRISES**  
N°1 - Inhalation des fumées de soudage  
N°2 - Incendie / Explosion  
N°3 - Projection de métal en fusion

85% ont pris en compte ces risques dans leur DU.  
4% ne connaissent pas le DU.

30% des entreprises réalisent des travaux de soudage quotidiennement. Parmi ces entreprises, 73% travaillent en atelier.

**DISPOSITIF D'ASPIRATION**  
45% disposent d'un système de ventilation générale  
45% disposent de bras aspirants sur les postes de travail  
22% disposent de torches aspirantes  
15% déclarent n'avoir aucun dispositif d'aspiration

**PROTECTION INDIVIDUELLE**  
56% mettent à disposition des masques jetables  
25% des masques à cartouche filtrante  
13% des casques de soudage à adduction d'air

**INFORMATION DES SALARIÉS**  
68% sur les moyens de prévention à mettre en œuvre  
61% sur les risques liés aux fumées de soudage  
L'information est diffusée à 78% en interne, via l'employeur ou l'encadrement.

**BESOINS EXPRIMÉS**  
75% souhaitent être plus informés :  
- 65% sur les risques pour la santé  
- 42% sur la typologie et l'efficacité des EPI  
- 31% sur la typologie et l'efficacité des EPC

Information souhaitée via :  
- Lettre d'information  
- Site internet

**COMMENT AGIR ?**  
Importance de sensibiliser, d'informer les employés et/ou l'encadrement technique sur :  
- Les risques associés aux différentes techniques de soudage  
- L'efficacité et l'utilisation des équipements de protection collective et individuelle

SIST BTP Franche-Comté - BP 273186 - 90027 BESANCON Cedex 03 - Tél : 03 83 39 40 00 - Fax : 03 83 39 40 01 - Email : sst@btp-franche-comte.fr - Site : www.btp-franche-comte.fr  
SIST BTP Bourgogne - BP 20446 - 21004 DIJON Cedex 03 - Tél : 03 80 39 40 00 - Fax : 03 80 39 40 01 - Email : sst@btp-bourgogne.fr - Site : www.btp-bourgogne.fr  
SIST BTP Île de France - BP 20446 - 75004 PARIS Cedex 04 - Tél : 01 47 33 40 00 - Fax : 01 47 33 40 01 - Email : sst@btp-ile-de-france.fr - Site : www.btp-ile-de-france.fr

## ENQUÊTE SUR LES FUMÉES DE SOUDAGE Région de Franche-Comté

Cette étude a été menée par un groupement d'intervenants en Prévention des Risques Professionnels des Services de Santé au Travail du BTP de l'Est de la France.

Les données présentées ci-dessous concernent uniquement les réponses du questionnaire complété par les adhérents du SIST BTP Franche-Comté, suite à un envoi par mail.

Les informations qui en découlent n'ont pas de valeurs scientifiques, elles se basent uniquement sur des données déclaratives.

**158 retours d'entreprises**  
51 adhérents déclarent réaliser des travaux de soudage

**59% des interlocuteurs sont des chefs d'entreprise**  
70% sont des entreprises de moins de 10 salariés

**Activités**  
27% travaux de plomberie/chauffage  
24% travaux de zinguerie  
20% serrurerie métallière  
18% maintenance/réparation

**Typologie de soudage**  
43% soudage à l'arc (baguette)  
43% soudage au chalumeau  
33% soudage au fer à souder  
27% soudage MIG

**Inhalation des fumées de soudage**  
84% ont pris en compte ces risques dans leur Document Unique

**Statistiques de travail**  
- 30% des entreprises réalisent des travaux de soudage quotidiennement.  
- Parmi ces entreprises, 73% travaillent en atelier.

**Prévention collective**  
- 45% disposent d'un système de ventilation générale  
- 45% disposent de bras aspirants sur les postes de travail  
- 22% disposent de torches aspirantes  
- 15% déclarent n'avoir aucun dispositif d'aspiration

**Prévention individuelle**  
- 56% mettent à disposition des masques jetables  
- 25% des masques à cartouche filtrante  
- 13% des casques de soudage à adduction d'air

**Recueil exprimé en matière d'information (%)**  
- 68% sur les risques liés aux fumées de soudage  
- 61% sur les risques liés aux fumées de soudage  
- L'information est diffusée à 78% en interne, via l'employeur ou l'encadrement

**Comment agir ?**  
Importance de sensibiliser, d'informer les employés et/ou l'encadrement technique sur :  
- Les risques associés aux différentes techniques de soudage  
- L'efficacité et l'utilisation des équipements de protection collective et individuelle

## Les nouvelles modalités du suivi individuel de l'état de santé des salariés en un clin d'œil !

### VIP

Visite d'Information et de Prévention  
Pour tous les salariés **non exposés à des risques particuliers**

**Périodicité maximale** : 5 ans mais pouvant être réduite selon le protocole et en fonction de l'âge, de l'état de santé, des conditions de travail et des risques professionnels.

Médiate par un professionnel de santé, sous l'autorité du Médecin du Travail : **Informers de santé au travail, médecins du travail, collaborateurs médicaux, internes en santé travail**

Dans un délai de 3 mois à compter de la prise effective de poste (sauf si VIP de - de 5 ans pour un emploi identique)

**Objectifs** :

- Interroger le salarié sur son état de santé
- Informer sur les risques professionnels
- Sensibiliser aux moyens de protection
- Informer sur les modalités du suivi de son état de santé

Si besoin, orientation vers le Médecin du Travail

Délivrance d'une **ATTESTATION DE SUIVI** au salarié et à l'employeur

**ATTENTION** : aucun avis d'aptitude n'est émis à l'issue d'une visite d'information et de prévention

**Les exceptions au suivi individuel**

- Femmes enceintes
- Travailleurs handicapés
- Travailleurs en invalidité
- Travailleurs de nuit
- Travailleurs de - de 18 ans
- Agents biologiques groupe 2 (diagnostiqués...)
- Travail de nuit
- Travailleurs handicapés
- Travailleurs en invalidité

ORIENTATION SISTEMATIQUE VERS LE MEDICIN DU TRAVAIL

AVANT EMBARQUE

PERIODES MAXIMALES 5 ANS

### SIR

Suivi Individuel Renforcé  
Pour tous les salariés **exposés à des risques particuliers**

**Périodicité maximale** : 4 ans avec une visite intermédiaire à 2 ans par un professionnel de santé, dans le respect du protocole du service.

Les risques particuliers sont définis en 3 catégories à l'article R.4624-23 du Code de Travail

- Exposition du salarié à certains risques réglementaires :**
  - Amiante
  - Plomb, dans les conditions prévues à l'article R.4412-150
  - Agents cancérogènes mutagènes ou toxiques pour la reproduction, mentionnés à l'article R.4412-50
  - Agents biologiques des groupes 3 et 4 mentionnés à l'article R.4412-3
  - Rayonnements ionisants
  - Risque hyperbare
  - Risque de chute de hauteur lors des opérations de montage - démontage d'échafaudages.
- Postes pour lesquels un examen d'aptitude spécifique est nécessaire :**
  - Travailleurs titulaires d'une habilitation électrique
  - Travailleurs titulaires d'une autorisation de conduite
  - Jeunes de - de 18 ans affectés à des travaux interdits soumis à dérogation
  - Manutentionnaires habituels de charge de plus de 50 kg lorsque des aides mécaniques ne peuvent être mises en place et le recours à la manutention manuelle inévitable.
- La liste établie peut être complétée par l'employeur :**

Pour les postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail et après avis du médecin du travail et du CHSCT (ou, à défaut, des DP s'ils existent). Cette liste doit être en cohérence avec l'évaluation des risques professionnels et la fiche d'entreprise. L'employeur doit motiver par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

Examen d'embauche réalisé par le Médecin du Travail avant l'affectation au poste

Avis d'aptitude

**!! ATTENTION !!**

Chaque employeur doit déclarer chaque année à son service de santé au travail le nombre et la catégorie (profession) des travailleurs à suivre en SIR ainsi que les risques professionnels auxquels ils sont exposés (voir point 1.2 ci-dessus). Vous pouvez, par ailleurs, compléter cette liste par l'ajout de postes à risques particuliers après avoir pris l'avis du Médecin du Travail et du CHSCT en cohérence avec l'évaluation des risques consignés dans votre document unique (voir page 3).

**Produits Chimiques**  
Une nouvelle réglementation applicable à compter de 2015.

**Objectif de la nouvelle réglementation**

- Protéger la santé de la population, des consommateurs et des travailleurs.
- Faciliter le respect de la réglementation et la conformité des produits.
- Assurer une meilleure connaissance des risques des produits chimiques.

**Les impacts**

- Améliorer la connaissance des dangers des produits chimiques et des risques pour la santé et l'environnement.
- Faciliter la compréhension des risques chimiques et la prise de conscience des dangers.
- Faciliter la compréhension des risques chimiques et la prise de conscience des dangers.

**Le nouveau règlement**

Le règlement de 2015 est basé sur la classification des produits chimiques en fonction de leur danger. Les produits sont classés en fonction de leur danger et de leur toxicité. Les produits sont classés en fonction de leur danger et de leur toxicité.

**Le nouveau règlement**

Le règlement de 2015 est basé sur la classification des produits chimiques en fonction de leur danger. Les produits sont classés en fonction de leur danger et de leur toxicité. Les produits sont classés en fonction de leur danger et de leur toxicité.

**LES ADDICTIONS EN ENTREPRISE**  
LES COMPAGNS, LES PRÉVENIR

**BOÎTE À OUTILS**

**ADDICTIONS**

**BOÎTE À OUTILS**

**INFOMED BTP Spécial Canicule**  
**EN CAS DE FORTES CHALEURS**

**CONSEILS DE PRÉVENTION**

- Boire un verre d'eau tous les quarts d'heure même sans soif.
- Porter des vêtements légers et se protéger la tête du soleil.
- Adapter les horaires et le rythme du travail, augmenter la fréquence des pauses.
- Éviter l'alcool et faire des repas légers.
- Redoubler de prudence en cas de problème médical ou de prise de médicaments.

**SYMPTÔMES D'ALERTE**

- Grande fatigue,
- Étourdissements,
- Troubles de la conscience,
- Nausées, vomissements,
- Sol étouffant,
- Maux de tête,
- Propos incohérents,
- Perte d'équilibre,
- Perte de connaissance,
- Convulsions.

**QUE FAIRE ?**

- Appeler les secours : secouristes, le 15 ou le 18.
- Réfrigérer :
  - Transporter la victime dans un endroit plus frais,
  - La couvrir avec vêtements,
  - L'arroser d'eau fraîche, lui appliquer un linge humidifié sur le corps et l'éventrer.
- Si elle est consciente, lui donner à boire de l'eau fraîche (mais non glacée), en petite quantité et souvent.
- Si elle est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité.

**ATTENTION !**  
Il peut s'agir d'un COUP DE CHALEUR : c'est une **URGENCE** !

**Votre partenaire santé / prévention**  
2 Chemin du comar - 25002 BESANCON Cedex - Tél. 03 81 41 98 82 - Fax : 03 81 41 98 88 - contact@btpbp.bezancon.fr

**Question/réponse N°1**

La chute de hauteur est la principale cause d'accident du travail dans le BTP

**Vrai**

**Les causes des accidents mortels**

22,1 % Les chutes de hauteur	14,5 % Les accidents de véhicules	10,7 % Les chutes d'objets, les masses en mouvement accidentelles (éboulements de terrain, effondrements d'éléments de construction...)
---------------------------------	--------------------------------------	--

PRÉCÉDENT SUIVANT

**SIST**  
Service Interentreprises de Santé au Travail  
**BTP**  
Franche-Comté

**PARCOURS DE SENSIBILISATION AMIANTE**  
**ATTESTATION DE SUIVI**

Le **SISTBTP** de Franche-Comté atteste que Monsieur / Madame **si\_snom\_si\_sprénom** Salarié(e) de l'entreprise **si\_Araison Sociale\_a\_bien\_suiivi** le parcours de sensibilisation « amiante » le 3 avril 2015.

Il / Elle a pu ainsi appréhender les points suivants :

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Où peut-on trouver l'amiante ?
- Quels sont les risques liés à l'exposition aux fibres d'amiante ?
- Qui est concerné par les risques liés à l'exposition aux fibres d'amiante ?
- Comment savoir s'il y a de l'amiante ?
- Que faire en cas de doutes sur la présence d'amiante ?

**Pas Formé Pas Toucher !**

**OPP BTP**  
La prévention BTP

**TRAVAUX EN HAUTEUR**  
**PAS DROIT À L'ERREUR**

**SIST**  
Service Interentreprises de Santé au Travail  
**BTP**  
Franche-Comté

Vous êtes chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, ouvrier qualifié ou salarié dans une entreprise du Bâtiment ou des Travaux Publics...

Vous allez rencontrer votre médecin du travail ou une infirmière en santé au travail. Pendant votre attente, nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire portant sur les travaux en hauteur.

**A vous de jouer !**

PRÉCÉDENT **QUESTIONNAIRE** SUIVANT

**PLOMBIER**  
**CHAUFFAGISTE**  
**VMC - CLIMATISATION**  
**TUYAUTEUR**  
**RAMONEUR**

**Normes EPI**  
Equipements de Protection Individuelle

Préserver son dos, ses épaules, ses genoux... des solutions existent

**FRAGILE**

Des actions concrètes pour aider les entreprises du BTP à prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS)

**SIST BTP** **OPP BTP**

**SIST**  
Service Interentreprises de Santé au Travail  
**BTP**  
Franche-Comté

Votre service de santé au travail vous propose une réponse adaptée à vos besoins.

- ADAPT métiers
- P.R.A.P
- Sauveteurs secouriste du travail
- Evaluation des risques professionnels
- Sensibilisation aux risques

Votre partenaire santé / prévention